



Bulletin Officiel

N°6166 Mercredi 12 Août 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE HEXABYTE SA	2-4
INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	5-6
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	7-8

AVIS DES SOCIETES

<u>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE SANS APE</u>	
AMEN BANK	9-14

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

AeTECH	15-16
--------	-------

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

CARTHAGE CEMENT – AGO -	17
CARTHAGE CEMENT – AGE -	18

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO-AGE

CARTHAGE CEMENT – AGO -	19-22
CARTHAGE CEMENT – AGE -	23-27

INFORMATIONS POST AGO

SIMPAR	28-34
--------	-------

COMMUNIQUE DE PRESSE

LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL – AMS -	35
--	----

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2019

- CARTHAGE CEMENT

ANNEXE IV

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2020

- LA GENERALE OBLIG-SICAV
- UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

AVIS DU CMF

Offre Publique de Retrait -OPR-**Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la société HEXABYTE SA**

Par décision n° 27 du 30 juillet 2020, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la société HEXABYTE SA.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la société HEXABYTE SA et des intermédiaires en bourse que la société Standard Sharing Software-3S, détenant de concert avec la Société de Promotion Immobilière NAFISSA 1 927 632 actions¹, représentant 99,82% des droits de vote de la société HEXABYTE SA (soit 92,53% du capital), lance une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

I - INFORMATIONS GENERALES :**1. Présentation de la société HEXABYTE SA :**

- **Date de constitution** : 09 mai 2001.

- **Objet social** : La société a pour objet principal :

1. Assurer la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type internet.
2. Assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques.

La société peut également :

- Procéder à la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière,
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Renseignements concernant le capital** :

- ✓ **Capital social** : 2 083 334 dinars.
- ✓ **Nombre total des droits de vote** : 1 931 191 droits de votes.
- ✓ **Nombre total des titres** : 2 083 334 actions.

2. Structure du capital au 22 Juillet 2020 (date de clôture de l'OPA obligatoire) :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
Initiateur : Société Standard Sharing Software-3S	1 889 029	90,67%	1 889 029	97,82%
SPI Nafissa	38 600	1,85%	38 600	2%
Société Hexabyte (contrat rachat d'actions)	152 143	7,30%	0	0%
Autres actionnaires : 62 actionnaires	3 562	0,17%	3 562	0,18%
TOTAL	2 083 334	100,00%	1 931 191	100,00%

¹ 1 927 629 actions détenues à la date de clôture de l'OPA obligatoire, soit le 22 Juillet 2020, auxquelles s'ajoutent 3 actions acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S pendant la séance du 28 Juillet 2020.

- Suite -

3. Composition actuelle du conseil d'administration :

Membre	Qualité	Représentant	Mandat
Aïssa Hidoussi	Président	Lui-même	2019-2021
Naceur Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Zeineb Bhira épouse Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Rafiaa Bhira épouse Harzallah	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Mohammed Dimassi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Ines Zalila	Administrateur	Lui-même	2019-2021

4. Transactions récentes :

Les transactions réalisées sur les actions Hexabyte depuis le 22 Juillet 2020 (date de clôture de l'OPA obligatoire) s'établissent comme suit :

Séance	Cours en dinars	Volume traité	Capitaux échangés en dinars
28/07/2020	7,550	3'	22,650

5. Situation financière de la société :**a- Etats financiers individuels de la société Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6086 du vendredi 17 avril 2020.

b- Etats financiers consolidés du Groupe Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6086 du vendredi 17 avril 2020.

c- Indicateurs d'activité trimestriels de la société Hexabyte arrêtés au 30 juin 2020 :

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6150 du lundi 20 juillet 2020.

II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE**1. Présentation de l'initiateur :**

Il s'agit de la société Standard Sharing Software-3S, détenant de concert 1 927 632 actions, représentant 99,82% des droits de vote de la société HEXABYTE (soit 92,53% du capital).

2. But de l'Offre Publique de Retrait et intentions de l'initiateur de à l'égard de la société visée :

Suite à l'opération d'OPA obligatoire portant sur le reste du capital de la société HEXABYTE et à la séance de Bourse du 28 Juillet 2020, la société Standard Sharing Software-3S détient de concert avec la Société de Promotion Immobilière NAFISSA 1 927 632 actions² représentant 92,53% du capital de la société HEXABYTE (99,82% des droits de vote).

Le reliquat détenu par le public, se limitant à 0,17% du capital, est insuffisant pour l'élaboration d'un marché. Ainsi, la société Standard Sharing Software-3S se propose de racheter les actions restantes et de retirer HEXABYTE de la cote de la Bourse.

Après le retrait d'HEXABYTE de la cote de la Bourse et dans le but d'en simplifier la gestion, **3S procédera à la transformation de la structure juridique de la SA Hexabyte pour en faire une SARL.**

3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

COFIB CAPITAL FINANCES -intermédiaire en bourse- sis 25, rue Dr Calmette, Mutuelle ville -1082- Tunis, est chargé de la réalisation de l'opération.

4. Nombre de titres visés par l'offre :

3 559 actions représentant **0,17%** du capital de la société HEXABYTE (**0,18%** des droits de vote).

5. Prix de l'offre :

7,550 dinars l'action de nominal 1 dinar.

¹ 3 actions Hexabyte acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S.

² 1 927 629 actions détenues à la date de clôture de l'OPA obligatoire, soit le 22 Juillet 2020, auxquelles s'ajoutent 3 actions acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S pendant la séance du 28 Juillet 2020.

- Suite -

6. Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix des actions de la société visée :

Le prix retenu est le prix de réalisation de l'opération d'acquisition de bloc de contrôle et de l'OPA obligatoire.

7. Période de validité de l'offre :

L'OPR est ouverte pendant 21 séances de bourse, du **mercredi 05 août 2020** au **vendredi 04 septembre 2020** inclus.

8. Engagement de l'initiateur de l'offre :

La société Standard Sharing Software-3S, initiatrice de l'OPR se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération et s'engage pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des actions de la société HEXABYTE qui seront offertes à la vente sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

9. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :

COFIB CAPITAL FINANCES, intermédiaire en Bourse, représenté par son Directeur Général Monsieur Karim ABDELKAFI, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

10. Transmission des ordres :

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

11. Résultat de l'Offre :

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la société Standard Sharing Software-3S informera la BVMT du nombre de titres HEXABYTE acquis pendant cette période. La BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, la radiation du marché principal de la cote de la bourse de l'ensemble des actions de la société HEXABYTE ainsi que son déclassement de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne seront prononcés.

La cotation en bourse de HEXABYTE reprendra à partir du mercredi 05 août 2020.

COMMUNIQUE DU CMF

Avec l'amélioration relative de la situation sanitaire en Tunisie et compte tenu des conséquences économiques attendues de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier aux sociétés concernées afin de rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Les sociétés cotées ont été appelées à informer au niveau de leurs états financiers au 30 juin 2020 sur les hypothèses et les jugements retenus, une attention particulière devant être accordée à l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte COVID, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, de veille à la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Aussi, les dites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

- Suite -

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1^{er} janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

(*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

AVIS DES SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire subordonné
sans recours à l'appel public à l'épargne**



بنك الأمان
AMEN BANK

Société Anonyme au capital de 132 405 000 dinars divisé en 26 481 000 actions de nominal 5 dinars

Siège social : Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

Identifiant unique : 0000221M

Tél : 71 148 000 - Fax : 71 833 517

E-mail : amenbank@amenbank.com.tn

Objet social : Exercice de la profession bancaire notamment par la mobilisation de l'épargne et l'octroi des crédits

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
--

« AMEN BANK SUBORDONNE 2020-2 »
--

DE 20 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 40 000 000 DINARS
--

PRIX D'EMISSION : 100 DINARS

1. Décisions à l'origine de l'émission de l'emprunt obligataire:

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société réunie le 30/06/2020 a autorisé l'émission d'emprunts sous forme Obligataire ou autres pour un montant ne dépassant pas 300 millions de dinars, et a donné au Directoire les pouvoirs nécessaires pour fixer les montants successifs, les modalités pratiques et les conditions des émissions précitées.

Cette autorisation est valable jusqu'à la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020.

Usant de ces pouvoirs, le Directoire d'Amen Bank, a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars, et ce, sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel par obligation subordonnée
Catégorie A	5 ans	9,50% et/ou TMM+2,75%	Amortissement Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année et Intérêts Trimestriels à partir du 1 ^{er} trimestre
Catégorie B	5 ans	9,75% et/ou TMM+2,95%	Amortissement et Intérêts In Fine (Coupon unique)

- Suite -

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2-1 Montant de l'emprunt:

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 Millions de dinars divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal susceptible d'être porté à un maximum de 40 Millions de dinars divisé en 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt «Amen Bank Subordonné 2020-2» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2-2 Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **21/07/2020** aux guichets d'AMEN INVEST, intermédiaire en Bourse, et seront clôturées au plus tard le **23/09/2020**. Les souscriptions peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de 40 Millions de Dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/09/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 Millions de dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **23/09/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **20/10/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2-3 But de l'émission :

Le but de la présente émission est de :

- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs.
- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets. Ces emprunts subordonnés ne seront pris en compte annuellement pour le calcul des fonds propres complémentaires qu'à concurrence du capital restant dû et dans les limites fixées par la circulaire sus-visée (à savoir 50% du montant des fonds propres nets de base).

3. Caractéristiques des titres émis :

3-1 Nature, forme et délivrance des titres

La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le Code des Sociétés Commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Dénomination de l'emprunt : « Amen Bank Subordonné 2020-2 ».

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations: Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

- Suite -

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse AMEN INVEST.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

3-2 Prix de souscription et d'émission

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

3-3 Date de jouissance des titres en intérêts

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre de la présente émission portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 23/09/2020, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées est fixée au 23/09/2020, soit la date limite de clôture des souscriptions.

3-4 Date de règlement :

Les obligations subordonnées sont payables en totalité à la souscription.

3-5 Taux d'intérêt :

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans avec amortissement annuel et paiement trimestriel des intérêts:

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont :

- ✓ du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N pour l'échéance du 23/12 ;
- ✓ du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N pour l'échéance du 23/03 ;
- ✓ du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N pour l'échéance du 23/06 ;
- ✓ du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N pour l'échéance du 23/09.

Taux fixe : Taux annuel brut de 9,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans (coupon unique) :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,95% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

- Suite -

Taux fixe : Taux annuel brut de 9,75% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

3-6 Amortissement et remboursement :

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement annuel de 20 DT par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commence à la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un remboursement coupon unique in fine à l'échéance.

L'emprunt sera amorti en totalité le 23/09/2025 pour la catégorie A et B.

3-7 Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

3-8 Paiement :

Pour la catégorie A :

- ✓ Le paiement trimestriel des intérêts sera effectué à terme échu le 23 décembre, le 23 mars, le 23 juin et le 23 septembre;
- ✓ Le remboursement du capital dû sera effectué à terme échu le 23 septembre de chaque année ;

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **23 /12/2020** pour la catégorie A ;

La dernière échéance est prévue pour le **23/09/2025** pour la catégorie A.

Pour la catégorie B : Remboursement à l'échéance (coupon unique).

- ✓ Le remboursement du capital dû sera effectué à terme échu le **23/09/2025** ;
- ✓ Pour la catégorie B, les intérêts sont capitalisés et payés à l'échéance le **23/09/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital pour les deux catégories seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

3-9 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 9,50% l'an pour la catégorie A, et de 9,75% pour la catégorie B pour le présent emprunt subordonné.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juin 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,525%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt pour la catégorie A et B, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,275% pour la catégorie A et 10,479% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 2,954% pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

3-10 Durée totale :

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon deux catégories :

- Catégorie A : sur une durée de vie totale de 5 ans (amortissement annuel)
- Catégorie B : sur une durée de vie totale de 5 ans (Coupon unique)

3-11 Durée de vie moyenne :

La durée de vie moyenne des obligations du présent emprunt obligataire subordonné est de :

- Catégorie A : 3 ans (amortissement annuel)
- Catégorie B : 5 ans (Coupon unique)

3-12 Duration (souscription à taux fixe) :

La duration pour les obligations du présent emprunt obligataire subordonné est de :

- Catégorie A : à taux fixe de 9,50% est de 2,573 années
- Catégorie B : à taux fixe de 9,75% est de 5 années

3-13 Mode de placement :

Il s'agit d'un **placement privé**. L'émission de cet emprunt se fera **sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

3-14 Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

3-15 Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang

✓ **Rang de créance** : En cas de liquidation de l'AMEN BANK, le remboursement du nominal des obligations subordonnées de la présente émission n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés et/ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement du nominal des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 et suivants du code des sociétés commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

✓ **Maintien de l'emprunt à son rang** : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

3-16 Garantie

Le présent emprunt subordonné ne fait l'objet d'aucune garantie.

3-17 Notation

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- Suite -

3-18 Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre des obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations subordonnées de l'«Emprunt Subordonné Amen Bank 2020-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Amen Invest-Intermédiaire** en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligation y afférentes.

3-19 Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3-20 Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de première instance de Tunis.

3-21 Mode de représentation des porteurs des obligations subordonnées:

Même mode de représentation que les porteurs d'obligations ordinaires.

3-22 Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ✓ **Nature du titre :** L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis, ou contractés ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (clause de subordination)
- ✓ **Qualité de crédit de l'émetteur :** Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

3-23 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

AVIS DES SOCIETES

INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS**AeTECH**

Siège Social : 03, Rue des Métiers, la Chargaia II, BP 290-2035 Z. I. Ariana Aéroport Tunis Carthage

La Société AeTECH publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre 2020.

Indicateurs (en Dinars)	2T/2020	2T/2019	Au 30 juin 2020	Au 30 juin 2019	Var	31/12/2019*
PRODUITS D'EXPLOITATION	1 065 135	1 560 559	2 377 446	3 112 606	-24%	7 122 913
CA DISTRIBUTION	893 627	1 105 181	1 946 640	2 095 110	-7%	4 586 965
CA SOLUTIONS	171 508	455 378	430 806	1 017 496	-58%	2 531 640
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	-	-	-	-	-	4 308
PRODUITS FINANCIERS	-	-	-	-	-	-
CHARGES FINANCIERES	62 351	40 352	172 496	141 863	22%	325 416
CHARGES D'EXPLOITATION HORS AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 202 910	1 651 970	2 546 366	3 201 296	-20%	6 727 370
DONT CHARGES DE PERSONNEL	318 919	374 475	662 941	731 942	-9%	1 436 306
DONT AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	147 483	186 211	289 061	351 356	-18%	767 827
EBITDA	- 137 775	- 91 411	- 168 920	- 88 690		395 543
Marge d'EBITDA	-13%	-6%	-7%	-3%		6%

Les indicateurs ont été élaborés à partir de la Comptabilité Générale.

Les chiffres au 31/12/2019 sont en cours d'audit.

Chiffre d'Affaires :

Au terme des six premiers mois de 2020 AeTECH a vu son chiffre d'affaires diminuer de 24% par rapport à la même période en 2019, pour s'établir à 2 377 mTND et ce suite à l'arrêt du travail pendant la période de confinement.

Le chiffre d'affaires de l'activité "Solutions" de 431 mTND, en baisse de 58% par rapport au 2ème trimestre 2019 expliquée par :

- Quasi-arrêt des activités de nos partenaires et fournisseurs.
- Le ralentissement du rythme des commandes et le report de certaines opérations par nos clients.
- Des projets entamés et non clôturés à cause du confinement.

L'activité "Distribution" quant à elle a atteint 1 947 mTND de chiffre d'affaires réalisant ainsi une diminution de 7% par rapport à 2019.

Cette baisse est due essentiellement à la baisse des activations des lignes durant la période de confinement.

- Suite -

Charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation (hors amortissements et provisions) d'AeTECH sont passées de 3 201 mTND à 2 546 mTND au 30/06/2020 soit une diminution de 20%.

Les charges de personnel ont enregistrées une diminution pour atteindre 663 mTND au cours du premier semestre soit une variation de 9% par rapport à la même période en 2019.

EBITDA :

La marge d'Ebitda s'établit à -7% contre -3% une année auparavant, expliquée essentiellement par la forte baisse des revenus.

Charges financières :

Les charges financières de AeTECH ont augmenté de 22% durant le premier semestre .Elles passent de 142 mTND à 172mTND.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

Conformément à l'article 26 - 4^{ème} paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se déroulera le vendredi 28 août 2020 à l'hôtel ACROPOLE sis aux Berges du LAC I à 11h00 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale ordinaire ;
2. Lecture du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes, relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations prévues aux articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du code des sociétés commerciales ;
6. Approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ;
7. Affectation du résultat ;
8. Quitus aux administrateurs ;
9. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019.
10. Fixation du montant de la rémunération des membres du Comité d'Audit au titre de l'exercice 2019 ;
11. Nomination d'administrateurs pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
12. Nomination de commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022 ;
13. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 28 août 2020 à 13h00 à l'hôtel ACROPOLE sis aux Berges du LAC I à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modalités et des délais de la convocation de l'assemblée générale Extraordinaire ;
2. Maintien de l'activité de la société en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales ;
3. Modification des articles 6 et 7 des statuts ;
4. Modification de l'article 13 des statuts ;
5. Insertion d'un paragraphe après le paragraphe premier de l'article 15 des statuts ;
6. Ajout d'un 4^{ème} tiret au numéro 2 du paragraphe II de l'article 23 des statuts ;
7. Ajout d'un 2^{ème} sous paragraphe au numéro 2 du paragraphe II de l'article 23 des statuts ;
8. Ajout à la fin du premier sous-paragraphe du numéro 1 du paragraphe II de l'article 23 des statuts ;
9. Modification du 4^{ème} paragraphe de l'article 26 des statuts ;
10. Modification de l'article 36 des statuts ;
11. Modification de l'article 40 des statuts
12. Mise à jour des statuts de la société ;
13. Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

Projet de résolutions de la société Carthage Cement à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 août 2020.

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de L'Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire ratifie, sans réserves aucunes, les délais et les modalités de sa convocation, déclare qu'elle est régulièrement convoquée et en donne en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

2^{ème} RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019

Après lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2019 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

3^{ème} RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions réglementées par les articles 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, L'assemblée générale ordinaire donne acte au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte et approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

- Suite -

4^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir des pertes de – 51 310 751 TND.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

5^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2019 comme suit :

Résultats reportés antérieurs	-78 779 603
Amortissements différés	-241 977 767
Pertes non reportables	-8 959 545
Résultat de l'exercice 2019	-51 310 751
Total à affecter (perte)	-381 027 666
Résultats reportés	-82 281 793
Amortissements différés	-285 768 020
Pertes non reportables	-12 977 853
Total affecté (perte)	-381 027 666

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

- Suite -

6^{ème} RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

7^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2019 à 2000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8 000 DT

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

8^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant de la rémunération des membres du comité d'audit au titre de l'exercice 2019

L'assemblée générale ordinaire fixe la rémunération des membres du comité d'audit au titre de l'exercice 2019 à 1000 DT en net par séance et par administrateur présent.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

9^{ème} RESOLUTION : Nomination d'administrateurs

L'assemblée générale ordinaire constatant que les mandats de quatre administrateurs sont arrivés à terme, décide de nommer les administrateurs suivants :

- Monsieur Adel GRAR
- La société BINA HOLDING
- La société BINA CORP
- Monsieur Sami FOURATI, représentant du Groupe NAIFER
-
-

et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

- Suite -

10^{ème} RESOLUTION : Nomination de commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat du commissaire au compte F.M.B.Z KPMG TUNISIE est arrivé à terme décide de renouveler son mandat et ce pour une durée de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2022.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

11^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires à Madame Radhia AYADI RAZGUI pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

Projet de résolutions de la société Carthage Cement à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 28 août 2020.

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de L'assemblée Générale Extraordinaire.

Les actionnaires présents ou représentés réunissant ... % du capital social, ratifient les modes et les délais de convocation de la présente assemblée générale extraordinaire, et déclarent dégager à cet effet le conseil d'administration de toute responsabilité y afférente.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à

2^{ème} RESOLUTION : Maintien de l'activité de la Société en application de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir constaté qu'au vu des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 approuvés par l'assemblée générale du 28 Aout 2020, les fonds propres de la Société sont inférieurs à la moitié du capital social, décide, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, de poursuivre l'activité de la Société, et ce compte tenu des dispositions prises au niveau de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 Octobre 2019 ayant décidé l'augmentation du capital de la société.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à

3^{ème} RESOLUTION : Modification des articles 6 et 7 des statuts de la société.

Suite à la réalisation de l'augmentation de capital, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 octobre 2019 suivant procès-verbal enregistrée à la Recette de l'Enregistrement des Actes de Sociétés Premier Bureau Tunis le 07 novembre 2019 sous le n° 19506975, quittance n° 8463, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

- Suite -

Article 6 « Nouveau » : Apports

Les apports faits à la société sont :

a) Apport en nature : la société LES GRANDS CARRIERES DU NORD, fait apport à la société d'un actif constitué par son patrimoine consistant en la propriété dénommée « Essekoum et El Adham », objet du titre foncier n ° 48849 Ben Arous avec dépendances corporelles et incorporelles.

L'actif apporté est grevé d'un passif, l'ensemble des éléments de l'actif et du passif est détaillé dans une convention d'apport conclue entre les parties.

L'apport net se répartit comme suit :

- Actions d'apport : 42.480.060 DT,

b) Apport en numéraire : il est fait apport en numéraire à la société d'un montant total de deux cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent un mille trente-trois dinars (298 401 033 DT).

c) Incorporation des réserves : pour un montant de deux millions sept cent quarante-trois mille huit cent quarante-sept dinars (2 743 847 DT).

Article 7 « Nouveau » : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de trois cent quarante-trois millions six cent vingt-quatre mille neuf cent quarante dinars (343 624 940 DT) divisé en trois cent quarante-trois millions six cent vingt-quatre mille neuf cent quarante (343 624 940) actions nominatives de Un dinar (1 DT) chacune souscrites et libérées en nature à concurrence de 42 480 060 actions, numérotées de 1 à 42 480 060 et en numéraire à concurrence de 301 144 880 actions, numérotées de 42 480 061 à 343 624 940.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à

4^{ème} RESOLUTION : Modification de l'article 13 des statuts

L'assemblée générale extraordinaire décide de remplacer l'expression « Registre de Commerce » par l'expression « Registre National des Entreprises » mentionnée dans l'article 13 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à

5^{ème} RESOLUTION : Insertion d'un paragraphe après le paragraphe premier de l'article 15 des statuts

- Suite -

En application des dispositions de l'article 29 de loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, l'assemblée générale extraordinaire décide d'insérer un paragraphe directement après le premier paragraphe de l'article 15 des statuts comme suit :

Article 15 (paragraphe directement inséré après le premier paragraphe) :

- Le conseil d'administration doit comporter au moins deux membres indépendants non actionnaires de la société. Le mandat de chacun des deux membres indépendants ne peut être renouvelé qu'une seule fois. Toute désignation contraire est nulle sans préjudice de la nullité des délibérations auxquelles le membre indépendant a participé illégalement. L'assemblée générale ordinaire ne peut révoquer les deux membres indépendants sauf pour une raison valable relative à leur violation des exigences légales ou des statuts, ou pour avoir commis des fautes de gestion ou pour la perte de leur indépendance.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à

6^{ème} RESOLUTION : Ajout d'un 4^{ème} tirt au numéro 2 du paragraphe II de l'article 23 des statuts

En application des dispositions de l'article 29 de loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, l'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un 4^{ème} tirt au numéro 2 du paragraphe II de l'article 23 des statuts de la société relatif à une opération soumise à l'autorisation préalable du conseil d'administration, à l'approbation de l'assemblée générale et à l'audit du commissaire aux comptes, comme suit :

4^{ème} tirt au numéro 2 du paragraphe II de l'article 23 des statuts :

- La cession de cinquante pour cent ou plus de la valeur comptable brute des actifs immobilisés de la société.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à

7^{ème} RESOLUTION : Ajout d'un 2^{ème} sous paragraphe au numéro 2 du paragraphe II de l'article 23 des statuts

En application des dispositions de l'article 29 de loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, l'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter un 2^{ème} sous paragraphe au numéro 2 du paragraphe II de l'article 23 des statuts, comme suit :

« Le conseil d'administration examine l'autorisation à la lumière d'un rapport spécial dressé par les commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société. »

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à

- Suite -

8^{ème} RESOLUTION : Ajout à la fin du premier sous-paragraphe du numéro 1 du paragraphe II de l'article 23 des statuts

En application des dispositions de l'article 30 de loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, l'assemblée générale extraordinaire décide d'ajouter à la fin du premier sous-paragraphe du numéro 1 du paragraphe II de l'article 23 des statuts l'expression suivante :

« à la lumière d'un rapport spécial des commissaires aux comptes indiquant les impacts financiers et économiques des opérations présentées sur la société. »

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à

9^{ème} RESOLUTION : Modification du 4^{ème} paragraphe de l'article 26 des statuts

En application des dispositions de l'article 28 de loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le 4^{ème} paragraphe de l'article 26 des statuts, comme suit :

4^{ème} paragraphe de l'article 26 :

- Les convocations sont faites par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et le Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises dans le délai de vingt-et-un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à

10^{ème} RESOLUTION : Modification de l'article 36 des statuts

En application des dispositions de l'article 29 de loi n°2019-47 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 36 des statuts, comme suit :

Article 36 nouveau : Paiement des dividendes

Tout actionnaire doit recevoir sa part des dividendes dans un délai maximum de trois mois de la date de la tenue de l'assemblée générale qui a décidé la distribution. Les actionnaires peuvent, en décider autrement à l'unanimité.

Dans le cas de dépassement du délai de trois mois visés, les dividendes non distribués génèrent un intérêt commercial au sens de la législation en vigueur.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à

- Suite -

11^{ème} RESOLUTION : Modification de l'article 40 des statuts

L'assemblée générale extraordinaire décide de remplacer l'expression « Registre de Commerce » par l'expression « Registre National des Entreprises » mentionnée dans l'article 40 des statuts.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à

12^{ème} RESOLUTION : Mise à jour des statuts de la société

En conséquence de ce qui précède et compte tenu des nombreux articles modifiés par les dernières dispositions légales régissant les sociétés anonymes, l'assemblée décide la refonte complète des statuts de la société et adopte le nouveau texte proposé par le conseil d'administration lequel ne contient aucune modification autre que celles résultant de la nouvelle législation en vigueur et la présente assemblée générale.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à

13^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales

L'assemblée générale extraordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires à Madame Radhia AYADI RAZGUI pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, a été adoptée à

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS « SIMPAR »

Siège social : 14, rue Masmouda 1082 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 juin 2020, la société immobilière et de participations « SIMPAR » publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées.
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres ;
- ◆ Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

القرار الأول:

بعد إستماعها إلى تلاوة:

- تقارير مجلس الإدارة المتعلقة، بنشاط الشركة والقوائم المالية المنفردة، وبنشاط تجمّع الشركة والقوائم المالية المجمعّة، للسنة المالية 2019.

- وتقارير مراقبي الحسابات المتعلقة بالقوائم المالية المنفردة للشركة وبالقوائم المالية المجمعّة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2019.

تسجّل الجلسة العامة العادية إطلاعها على ما جاء في تقارير مراقبي الحسابات وتصادق على تقارير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المنفردة والمجمعّة للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2019 كما وقع عرضها عليها.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثاني:

بعد إستماعها للتقرير الخاص لمراقبي الحسابات الذي قُدّم طبقاً لأحكام الفصل 200 والفصول الموالية والفصل 475 من

مجلة الشركات التجارية صادقت الجلسة العامة العادية على محتوى هذا التقرير و الإتفاقيات المدرجة به.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثالث:

قررت الجلسة العامة العادية إدماج الناتج للسنة المحاسبية 2019، التي سجلت خسارة بمبلغ 2 768 992,553 دينار

ضمن النتائج المؤجلة لسنة 2019.

كما قررت الجلسة العامة العادية إدماج المبالغ المعفاة من الجباية والتي أصبحت محررة بتاريخ 31 ديسمبر 2019 وبالبلغه 2,5 مليون دينار في الإحتياطي الخارق للعادة.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار الرابع :

قررت الجلسة العامة العادية إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة بخصوص تصرفهم طيلة السنة المالية 2019.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الخامس :

قررت الجلسة العامة العادية تحديد مبلغ منح الحضور لمجلس الإدارة واللجنة الدائمة للتدقيق الموزعة بعنوان سنة 2019 كما يلي :

- منحة الحضور لمجلس الإدارة :إثنان و ثمانون ألف و خمسة مائة دينار (82.500 د)خام.

- منحة أعضاءاللجنة الدائمة للتدقيق: خمسة عشرة ألف دينار (15.000د)خام.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار السادس :

طبقا لمقتضيات الفصل 18 من العقد التأسيسي للشركة،قررت الجلسة العامة العادية:

(1) تجديد مهام السيد حبيب بالحاج قويدر

عضو مجلس الإدارة و ذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنظر في حسابات السنة المحاسبية 2022.

(2) تعيين كل من السيد:

(1) كريم بن كحلة

(2) صابر الغري

أعضاء مجلس الإدارة مستقلين و ذلك لمدة ثلاث سنوات تنتهي بإنعقاد الجلسة العامة العادية التي ستعقد في حسابات السنة المحاسبية 2022.

تمت المصادقة على هذا القرار بالأغلبية

القرار السابع:

طبقا لمقتضيات الفصل 19 من القانون عدد 117 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 كما تم تنقيحه بالفصل السابع من القانون عدد 92 لسنة 1999 المؤرخ في 17 أوت 1999، تجدد الجلسة العامة العادية لمدة سنة، موافقتها لتقوم الشركة العقارية وللمساهمات بشراء وبيع قسط من أسهمها بهدف تعديل سعرها بالبورصة وتعطي في هذا الإطار كل الصلوحيات لمجلس الإدارة لتحديد الثمن الأدنى للشراء والبيع والعدد الأقصى للأسهم وأجال الشراء.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

القرار الثامن:

تخول الجلسة العامة العادية كل الصلوحيات إلى الممثل القانوني للشركة للقيام بكل إيداع ونشر كلما إقتضى الأمر ذلك.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع

II - Le Bilan après affectation du résultat comptable :

BILAN - ACTIFS (APRES AFFECTATION)				
(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
ACTIFS NON COURANTS				
Actifs immobilisés	Immobilisations incorporelles	3	30 029	30 029
	Moins : amortissements		-28 731	-27 497
			1 298	2 532
	Immobilisations corporelles	3	3 542 924	3 672 749
	Moins : amortissements		-1 838 177	-1 875 851
			1 704 747	1 796 898
	Immobilisations financières	4	16 395 527	16 392 525
	Moins : provisions		-2 739 014	-1 411 921
			13 656 513	14 980 604
	Total des actifs immobilisés		15 362 558	16 780 034
	Autres actifs non courants		-	-
	Total des actifs non courants		15 362 558	16 780 034
ACTIFS COURANTS	Stocks	5	69 136 707	71 906 781
	Moins : provisions		-521 795	-521 795
			68 614 912	71 384 986
	Clients et comptes rattachés	6	2 300 859	3 389 250
	Moins : provisions		-129 591	-129 591
			2 171 268	3 259 659
	Autres actifs courants	7	6 588 694	6 587 032
	Moins : provisions		-5 250	-5 250
			6 583 444	6 581 782
	Placements et autres actifs financiers	8	58 021	48 323
	Moins : provisions		-7 560	-7 560
			50 461	40 763
	Liquidités et équivalents de liquidités	9	1 465 653	621 385
	Total des actifs courants		78 885 738	81 888 575
	TOTAL DES ACTIFS		94 248 296	98 668 609

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS (APRES AFFECTATION)				
(Montants exprimés en dinars)		Notes	31 décembre 2019	31 décembre 2018
CAPITAUX PROPRES				
Capital social			5 500 000	5 500 000
Réserves			28 530 646	25 282 601
Autres capitaux propres			4 413 071	7 713 070
Résultats reportés			-654 389	2 979 379
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice			37 789 328	41 475 050
Résultat net de l'exercice	10		0	-864 776
Total des capitaux propres avant affectation	11		37 789 328	40 610 274
PASSIFS				
Passifs non courants				
Emprunts	12		14 467 056	36 258 184
Autres passifs financiers	13		1 289 285	1 173 862
Provisions	14		537 792	388 559
Total des passifs non courants			16 294 133	37 820 605
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	15		3 096 821	3 037 272
Autres passifs courants	16		1 597 610	2 929 227
Concours bancaires	17		1 360 007	1 395 917
Autres passifs financiers	18		34 110 397	12 875 314
Total des passifs courants			40 164 835	20 237 730
Total des passifs			56 458 968	58 058 335
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS			94 248 296	98 668 609

III - L'état d'évolution des capitaux propres

En Dinars

	Capital social	Primes d'émission	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour fonds social	Réserve soumise à un régime fiscal particulier	Autres compléments d'apport	résultat reporté	résultat de l'exercice	Total
Soldes au au 31 décembre 2019 avant affectaion	5 500 000	3 000 000	550 000	24 559 642	921 004	3 872 000	41 071	2 114 603	-2 768 992	37 789 328
- Réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
depense pour fonds social										0
Réaffectation réserve soumise à un régime fiscal particulier	-	-	-	2 500 000		-2 500 000	-	-2 768 992	2 768 992	
Soldes au au 31 décembre 2019 après affectaion	5 500 000	3 000 000	550 000	27 059 642	921 004	1 372 000	41 071	-654 389	0	37 789 328

IV-Liste des membres du Conseil d'administration

Membres	Qualité	Représenté par	Mandats	Principales activités professionnelles
Mr.Habib Bel Haj Kouider	Président du Conseil	Lui même		Président du Conseil Directeur Général de la BNA
BNA	Membres	SOFIANE GHORBEL		Directeur Central à la BNA Administrateur représentant la BNA GEVE
CTAMA	Membres	THABETH YAHIA		Directeur central à la CTAMA : Administrateur représentant la CTAMA et l'EX MGA aux sociétés suivantes : ESSOUKNA iCTAMA iMAE Société Hedia STNCH SMA Société d'Elevage de Monastir SEFS
Sté ESSOUKNA	Membres	MOHAMED CHOUIKHA		Directeur Général de la société ESSOUKNA Gérant de la société ZIED Administrateur aux sociétés : Oeilletts, Sicav BNA, Soivm sicaf, Sicar invest, Sodet Sud, BNA capitaux
SIVIA	Membres	SAMI GUERFALI		Directeur général de la Société SIVIA Directeur général de la société Soivm Sicaf
SOGEST	Membres	ADEL DAROUICH		Directeur général de la SOGEST

Mr Fadhel BEN OTHMAN	Membres	Lui même		Retraité
Mr . Mansour BAATI	Membres	Lui même		Retraité
Mr.Slim DRISS	Membres	Lui même		
Mr .Karim ben KAHLA	Membres indépendants	Lui même	2020-2022	Administrateur indépendant en charge du comité d'investissement à la STB- invest (sicafe de la stb)
Mr Sabeur GHARBI	Membres indépendants	Lui même	2020-2022	

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS

Siège social : Rue Ibn Khaldoun 4017 - Sousse

Comme déjà annoncé au niveau du communiqué publié en date du 16/07/2020 , et suite à l'accord de financement obtenu de la STB et d'autres institutions financières dans le but d'assurer le dédouanement des matières premières déjà au port depuis plus de 3 mois et l'achat des matières premières sur le marché local, afin de permettre à la société de relancer son outil de production, réaliser des ventes et réactiver son cycle d'exploitation.

La société Les Ateliers Mécaniques du Sahel « AMS » porte à la connaissance de ses actionnaires et le grand public que la reprise de son activité est confirmée pour le Lundi 24/08/2020.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

2020 - AS - 1024

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème}Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		188,603	195,053	195,083	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07		128,808	133,161	133,179	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		108,693	111,896	111,910	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		114,417	118,790	118,807	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		112,884	116,626	116,643	
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		108,832	113,705	113,724	
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		109,304	112,531	112,543	
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		45,027	45,999	46,004	
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		31,415	32,465	32,470	
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		105,929	109,860	109,880	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		16,707	17,199	17,201	
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		121,384	124,269	124,282	
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1,159	1,170	1,170	
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		111,984	116,091	116,107	
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		11,040	11,369	11,371	
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		156,564	163,192	163,215	
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		11,084	11,371	11,372	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,742	1,800	1,802	
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		60,901	62,365	62,371	
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94		129,454	130,627	130,764	
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01		112,135	107,102	107,464	
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		-	103,563	103,578	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		136,744	131,737	131,953	
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		510,165	505,545	506,158	
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		128,967	125,315	126,660	
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08		135,741	120,669	120,678	
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08		130,499	125,558	125,571	
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09		112,462	107,358	107,369	
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09		109,116	98,455	98,732	
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		179,510	166,139	165,923	
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		96,478	92,640	92,751	
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		118,731	120,985	121,263	
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		169,247	161,015	161,481	
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		144,657	143,234	143,722	
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		103,478	93,063	93,070	
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		22,654	21,199	21,271	
36	STB EVOLUTIF FCP *	STB FINANCE	19/01/16		92,975	88,894	88,842	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2087,476	2101,230	2110,522	
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		129,316	121,168	122,045	
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		201,273	188,318	192,218	
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		17,721	16,538	16,798	
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,784	2,739	2,774	
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,466	2,464	2,493	
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		75,837	65,788	66,812	
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,164	1,167	1,201	
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,226	1,259	1,259	
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,166	1,174	1,193	
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,137	1,133	1,158	
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		118,999	110,912	112,166	
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08		131,708	130,515	131,205	
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17		1133,301	1085,248	1104,020	
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		11,951	12,313	12,579	
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17		10,127	9,463	9,668	
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		93,956	83,571	83,872	
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	107,450	107,463
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	99,305	99,314
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	105,729	105,744
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	102,898	102,912
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	104,453	104,473
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	107,448	107,464

60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	104,227	104,238
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	101,479	101,491
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	102,257	102,264
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	105,091	105,105
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	106,955	106,974
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	104,141	104,153
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	103,418	103,427
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	103,073	103,087
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	103,059	103,070
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	102,245	102,260
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	105,354	105,366
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	102,422	102,437
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	101,981	101,990
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	105,456	105,469
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	101,657	101,668
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	105,587	105,602
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	103,570	103,587
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	105,280	105,294
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	108,050	108,299
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	58,311	58,489
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	89,150	89,722
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,352	18,434
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	275,893	275,612
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2124,753	2117,796
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	72,641	72,898
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	55,812	55,868
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	106,413	106,769
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	11,375	11,409
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	12,918	12,968
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	14,669	14,724
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	13,055	13,112
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	148,093	148,104
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	8,728	8,799
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	100,574	100,308
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	89,378	76,476	76,236
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	77,039	76,694
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	98,712	98,762
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	87,834	88,199
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	9,542	9,612
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	90,792	90,978
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	140,188	140,565
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	95,845	98,077
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	111,815	112,158
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	111,059	112,690
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	183,506	186,126
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	170,688	171,970
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	163,451	165,125
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	22,171	22,601
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	134,470	136,470
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	136,659	137,578
110	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5152,445	5206,668
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	5123,862	5219,224
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	84,275	86,278
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4355,595	4385,121
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	9,810	9,989
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	158,355	159,271
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	125,461	126,698
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	10130,168	10339,527

* Initialement dénommé FCP AL HIKMA

** FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société Tunisie Valeurs, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020

54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020

82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège Social : Bloc A Lot HSC1-4-3-les Jardins du lac-les berges du lac 2-1053 Tunis

La SOCIETE CARTHAGE CEMENT publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 août 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mr Ahmed SAHNOUN (LES CAC ASSOSIES M.T.B.F) et Mr Mohamed HZAMI (F.M.B.Z KPMG TUNISIE).

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> 2019	<u>31-déc</u> 2018
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<i><u>Actifs immobilisés</u></i>			
Immobilisations incorporelles		4 101 413	3 889 978
Moins : amortissements		(2 237 471)	(1 971 905)
	1	<u>1 863 942</u>	<u>1 918 073</u>
Immobilisations corporelles		995 475 736	983 212 767
Moins : amortissements		(340 023 888)	(297 761 429)
	2	<u>655 451 848</u>	<u>685 451 338</u>
Immobilisations financières		5 334 342	10 689 394
Moins : provisions		(96 217)	(96 217)
	3	<u>5 238 125</u>	<u>10 593 177</u>
		<u>662 553 915</u>	<u>697 962 588</u>
<i><u>Total des actifs immobilisés</u></i>			
Autres actifs non courants	4	5 132 610	-
		<u>667 686 525</u>	<u>697 962 588</u>
<u>Total des actifs non courants</u>			
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		91 457 678	52 541 520
Moins : Provisions		(472 805)	(472 805)
	5	<u>90 984 873</u>	<u>52 068 715</u>
Clients et comptes rattachés	6	39 506 932	40 566 057
Moins : Provisions		(3 105 388)	(2 242 656)
		<u>36 401 544</u>	<u>38 323 401</u>
Autres actifs courants	7	25 119 327	26 374 812
Liquidités et équivalents de liquidités	8	5 619 891	1 821 328
		<u>158 125 634</u>	<u>118 588 256</u>
		<u>158 125 634</u>	<u>118 588 256</u>
<u>Total des actifs courants</u>			
		<u>158 125 634</u>	<u>118 588 256</u>
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		<u>825 812 159</u>	<u>816 550 844</u>

BILAN
Arrête au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> 2019	<u>31-déc</u> 2018
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		172 134 413	172 134 413
Réserve légale		588 801	588 801
Autres capitaux propres		1 809 234	1 809 234
Prime d'émission		117 321 012	117 321 012
Résultats reportés		(78 779 603)	(48 945 396)
Amortissements différées		(241 977 767)	(200 270 183)
Pertes non reportables		(8 959 545)	(4 515 244)
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		(37 863 455)	38 122 638
Résultat net de l'exercice		(51 310 751)	(75 986 092)
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	9	(89 174 206)	(37 863 454)
PASSIFS			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	10	271 424 967	322 051 051
Crédits bails	11	758 682	1 600 000
Comptes courants actionnaires	12	121 101 761	115 235 377
Provisions pour risques et charges	13	5 210 805	6 019 810
<u>Total des passifs non courants</u>		398 496 215	444 906 239
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	78 031 356	99 812 141
Autres passifs courants	15	168 323 648	112 226 625
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	270 135 146	197 469 294
<u>Total des passifs courants</u>		516 490 150	409 508 060
<u>Total des passifs</u>		914 986 365	854 414 298
<u>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>		825 812 159	816 550 844

ETAT DE RESULTAT
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>31-déc</u> <u>2019</u>	<u>31-déc</u> <u>2018</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	249 594 617	238 225 803
Production immobilisée	18	8 275 517	11 362 031
Total produits d'exploitation		257 870 134	249 587 834
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de produits finis et des encours		(26 190 126)	23 585 842
Achats d'approvisionnements consommés	19	169 301 606	146 959 416
Charges de personnel	20	28 794 409	28 522 116
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	45 826 629	45 221 111
Autres charges d'exploitation	22	17 026 242	18 596 184
Total des charges d'exploitation		234 758 760	262 884 669
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 111 374	(13 296 835)
Charges financières nettes	23	(72 705 320)	(65 080 776)
Produits des placements		18 683	74 833
Autres gains ordinaires	24	523 628	6 941 854
Autres pertes ordinaires	25	(1 685 626)	(4 124 873)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		(50 737 261)	(75 485 797)
Impôt sur les bénéfices		(573 490)	(500 295)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		(51 310 751)	(75 986 092)

ETATS DE FLUX DE TRESORERIE
Relatif à l'exercice clos au 31 décembre
(Exprimé en dinar tunisien)

<u>Flux de Trésorerie liés à l'exploitation</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>
Encaissements reçus des clients	324 447 279	278 872 920
Sommes versées aux fournisseurs et aux personnel	(274 543 936)	(210 843 311)
Intérêts payés	(9 135 384)	(7 344 476)
Impôts et taxes payés	(52 132)	(46 981)
Flux de Trésorerie provenant de l'exploitation	40 715 826	60 638 152
Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 560 731)	(7 885 803)
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	(1 323 000)	(1 299 928)
Flux de Trésorerie affectés aux activités d'investissement	(2 883 731)	(9 185 731)
Flux de Trésorerie liés aux activités de financement		
	71 463	
Encaissements provenant des emprunts bancaires	805	174 313 900
Intérêts payés sur remboursement Emprunt	(27 502 683)	(34 988 165)
Remboursements des emprunts bancaires	(95 765 384)	(195 581 959)
Variation des Comptes Courants Actionnaires	(2 644 725)	-
Remboursements des crédits Leasing	(1 511 963)	(2 168 778)
Flux de Trésorerie affectés aux activités de financement	(55 960 949)	(58 425 002)
Variation de Trésorerie	(18 128 854)	(6 972 581)
<i>Trésorerie Initiale</i>	(42 270 606)	(35 298 025)
<i>Trésorerie Finale</i>	(60 399 460)	(42 270 606)

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

La société Carthage Cement SA (« Carthage Cement » ou « la Société ») est une société anonyme de droit tunisien constituée le 16 octobre 2008, suite à la scission totale de la société Les Grandes Carrières du Nord («GCN») en deux sociétés: Carthage Cement SA et GCN Trade.

Dans le cadre de cette scission, GCN a apporté à la société Carthage Cement un actif constitué d'un complexe de production d'agrégats comprenant des engins de carrières, des installations fixes de concassage et d'une carrière, dénommée « Essekoum et El Adham », d'une superficie totale de 218 hectares (objet du titre foncier N°41895 BEN AROUS/41020 devenue après refonte N°48843 BEN AROUS), lequel actif est grevé d'un passif. L'apport net découlant de cette opération de scission s'est élevé à 110.628.081 DT et détaillé comme suit :

En DT	
Actifs immobilisés	142.246.635
Stocks	4.153.364
Autres actifs	1.789.551
Passifs financiers	(30.165.594)
Autres passifs	(7.395.875)
Total apport net	<u>110.628.081</u>

Cet apport net a été réparti comme suit :

Capital social	108.800.000
Prime de scission	1.828.081

L'assemblée générale extraordinaire du 10 novembre 2008 a décidé de réduire le capital social d'un montant de 66.319.940 DT pour le ramener de 108.800.000 DT à 42.480.060 DT et ce par le rachat et l'annulation de 6.631.994 actions. Le montant des actions rachetées a été converti en comptes courants actionnaires rémunérés au taux du marché monétaire, majoré de 3 points sans qu'il ne puisse être inférieur à 8%.

L'assemblée générale extraordinaire du 20 février 2009 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 29.200.000 DT pour le porter à 71.680.060 DT et ce, par l'émission en numéraire de 2.920.000 actions souscrites intégralement par la société BINA CORP, qui a ensuite racheté la participation de BINA HOLDING.

L'assemblée générale extraordinaire du 10 mars 2010 a décidé de réduire le nominal de l'action pour le ramener de dix dinars (10 DT) à un dinar (1 DT).

L'assemblée générale extraordinaire tenue le 14 avril 2010, a décidé l'ouverture du capital de la Société et l'introduction de ses titres sur le marché alternatif de la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis et d'augmenter le capital social de la Société avec renonciation aux droits préférentiels de souscription au profit de nouveaux souscripteurs et ce, pour un montant de 71.000.000 DT en numéraire pour le porter de 71.680.060 DT à 142.680.060 DT par l'émission de 71.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 DT chacune. Le prix d'émission a été fixé à 1,900 DT l'action, soit 1 DT de nominal et 0,900 DT de prime d'émission, libéré intégralement lors de la souscription.

I. Présentation de la société (suite)

L'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, a décidé d'augmenter le capital social par incorporation de réserves pour un montant de 2.743.847 DT et l'émission de 2.743.847 actions nouvelles gratuites d'une valeur nominale de 1 DT chacune, attribuées aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour 52 actions anciennes.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2012, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 26.710.506 DT pour le porter de 145.423.907 DT à 172.134.413 DT, et ce, par la création de 26.710.506 actions nouvelles de valeur nominale de 1 DT chacune, à émettre à raison de 9 actions nouvelles pour 49 actions anciennes avec une prime d'émission de 53.421.012 DT à raison de 2 DT par action nouvellement créée.

La société Carthage Cement a pour objet principal :

- La création et l'exploitation d'une cimenterie.
- La fabrication et la vente de tous produits à base de ciment tels que béton, béton précontraint et béton préfabriqué,
- L'exploitation de carrières pour l'extraction de pierres à bâtir et dérivés.
- L'exploitation d'une usine moderne de concassage.

L'activité de la société est régie par la loi n°89-20 du 22 février 1989 réglementant l'exploitation des carrières, telle que complétée par les lois n°98-95 du 23 novembre 1998 et n° 2000-97 du 20 novembre 2000.

Carthage Cement détient une participation de 99 % dans la filiale « Les Carrelages de Berbères » (société en veilleuse). Les titres de participation de la filiale « Les Carrelages de Berbères » sont comptabilisés au coût dans les états financiers de Carthage Cement (voir note Actifs-3)

II. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de la société Carthage Cement sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière ainsi que par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi n°96-112 et le Décret 96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les états financiers couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les états financiers comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués

Les états financiers ont été préparés par référence à l'hypothèse de continuité de l'exploitation ainsi qu'aux conventions comptables de base et notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de la périodicité ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de prudence ; et
- Convention de permanence des méthodes.

Les bases de mesure et les principes comptables les plus pertinents pour la présentation des états financiers se résument comme suit :

III-1 Unité monétaire

Les comptes de la société Carthage Cement sont arrêtés et présentés en dinar tunisien (« DT »).

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Certaines immobilisations sont reconnues en utilisant l'approche par composante (c'est le cas de la cimenterie). Selon cette méthode, chaque composant d'une immobilisation corporelle, ayant un coût significatif par rapport au coût total de l'immobilisation et une durée de vie différente des autres composants, doit être comptabilisé et amorti séparément.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunt relatifs au financement des immobilisations corporelles qualifiants (c'est-à-dire nécessitant une longue période de construction) sont capitalisés dans le coût d'acquisition de l'actif pour la partie encourue au cours de la période de construction.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-2 Comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective ci-dessous indiquées :

Fonds de commerce	20 ans
Logiciels	3 ans
Licence	5 ans
Agencements, aménagements et installations	10 ans
Carrière (*)	50 ans
Constructions (y compris constructions cimenterie)	20 ans
Constructions front	10 ans
Installations techniques cimenterie	10 ans
Installations climatiseurs	5 ans
Installations téléphoniques	7 ans
Matériel et Outillage industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel Ready Mix	5 ans

(*) : Au cours de l'exercice 2010, la société a procédé à une révision de la durée d'amortissement de la carrière pour la porter de 25 ans à 50 ans. Ce changement a été considéré comme un changement dans l'estimation comptable et a été traité d'une façon prospective.

La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

III-3 Contrats de location financement

Les contrats de location sont examinés pour être qualifiés en contrats de location financement ou de location simple.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs.

Les immobilisations corporelles acquises en vertu d'un contrat de location financement sont enregistrées au bilan à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Le loyer est défalqué entre remboursement du principal et charges financières selon le taux d'intérêt effectif du contrat. Les charges financières sont comptabilisées en charge de l'exercice à moins qu'elles ne soient capitalisées dans le coût d'un actif qualifiant.

III. Bases de mesure et principes comptables appliqués (suite)

III-3 Contrats de location financement (suite)

En l'absence d'une certitude raisonnable quant au transfert de propriété, les immobilisations acquises par voie d'un contrat de location financement sont amorties selon la méthode linéaire sur la période la plus courte entre la durée d'utilité et la durée des contrats.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

III-4 Les frais préliminaires

Il s'agit des frais attachés à des opérations conditionnant l'existence, ou le développement de la société, engagés au moment de la création de la société, ou ultérieurement à cette date dans le cadre d'une extension, de l'ouverture d'un nouvel établissement ou d'une modification de son capital.

Les frais préliminaires sont portés à l'actif du bilan en charges reportées dans la mesure où ils sont nécessaires à la mise en exploitation de la société et qu'il est probable que les activités futures permettront de récupérer les montants engagés.

Ces frais englobent toutes les charges antérieures au démarrage de la société : charges financières, honoraires, amortissements, etc.

Ils sont résorbés sur une durée maximale de trois ans, à partir de la date d'entrée en exploitation de l'activité et de cinq ans, à partir de leur engagement.

Les charges à répartir sont relatives aux gratifications de fin service à accorder au personnel de la société dans le cadre du plan de restructuration consistant en une action de licenciement volontaire. Par ailleurs, le management a prévu un business plan sur la période 2019-2023 qui tient compte dudit plan de restructuration.

III-5 Les stocks

Les stocks sont constitués principalement de produits finis et semi-finis de carrière, des pièces de rechange, des matières premières et des produits finis et semi finis de la cimenterie.

Les stocks font l'objet d'un inventaire physique à la fin de chaque exercice.

La comptabilisation des stocks est faite selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks sont évalués comme suit :

- Les matières premières et les pièces de rechange sont valorisées au coût d'acquisition majoré des frais directement lié à l'acquisition,
- Les produits finis et semi-finis sont valorisés au coût de production. Le coût de production comprend les frais directement imputés à la production ainsi qu'une quote-part des frais généraux de production alloués à la production. Les frais communs sont alloués entre les différents produits selon des clés de répartition déterminés par le management.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

III-6 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts qui ont servi pour le financement de la construction de la cimenterie, sont capitalisées au niveau du coût. Les autres charges financières sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

III-7 Provision pour dépréciation des comptes clients et autres actifs courants

Le management procède à la clôture de l'exercice à l'estimation d'une provision pour dépréciation des comptes clients et comptes rattachés ainsi que les comptes d'autres actifs courants. A chaque date de clôture le management détermine s'il y a des indicateurs de dépréciation des comptes clients et autres actifs courants. Ces indicateurs comprennent des éléments tels que des manquements aux paiements contractuels ou des difficultés financières du créancier. La provision est estimée selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

III-8 Provisions pour risques et charges

Provisions pour litiges

Les réclamations contentieuses impliquant la société sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont

l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à la valeur actualisée des indemnités qui seront servies au personnel calculées selon la convention collective applicable à la société. La provision tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non courants.

III-9 Liquidité et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités, figurant dans le bilan et l'état de flux de trésorerie, représentent les disponibilités ainsi que les placements à court terme, liquides et facilement convertibles en trésorerie (généralement dans la maturité est inférieure à trois mois).

III-10 Revenus

Les revenus sont constatés dès lors que les conditions suivantes sont remplies : la société a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété, le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable, il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront à la société et les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par la société.

III-11 Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

IV. Difficultés de trésorerie

La société Carthage Cement connaît des difficultés de trésorerie qui sont dus aux éléments cumulés suivants :

- Retard dans l'entrée en production de la cimenterie : la société Carthage Cement a commencé le règlement des échéances en principal des crédits d'investissement avant l'entrée en production de la cimenterie.
- Un surcoût enregistré par rapport au coût de l'investissement initial prévu pour la cimenterie ayant entraîné le recours à des crédits supplémentaires à court terme ainsi que des concours bancaires pour boucler le schéma de financement.
- La conjoncture économique difficile qu'a connue la Tunisie au cours des dernières années ainsi que la surcapacité de production de ciment en Tunisie ayant entraîné une baisse significative des prix de vente sur le marché local.

Ces facteurs combinés avec d'autres, sont à l'origine des pertes cumulées enregistrées par Carthage Cement et ayant atteint un niveau de 381 millions de DT au 31 décembre 2019 (y compris la perte de l'exercice s'élevant à 51 millions de DT).

Courant 2015, la société a déjà procédé à la restructuration de ses emprunts bancaires. Toutefois, étant donné que les difficultés d'exploitation et de trésorerie, se sont poursuivies jusqu'en 2019, la société n'a pas pu honorer la totalité de ses engagements.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris courant 2019 les actions suivantes :

- Une restructuration financière ayant abouti à
 - ✓ une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT). Cette opération a été bouclée en 2020 (voir note 27 pour plus de détails)
 - ✓ un accord de restructuration des emprunts bancaires est en cours de réalisation (une période de grâce de 18 mois et baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%);
- Une restructuration opérationnelle via un plan d'assainissement ayant abouti au départ volontaire de 32 salariés et au départ de 98 salariés dans le cadre d'un plan de licenciement économique approuvé par la CCL (Commission de contrôle des licenciements). Le coût de l'opération s'est élevé à 6mDT ;
- Rupture du contrat NLS et la reprise de la production du Clinker par les moyens de la société ce qui a donné lieu à d'importantes économies de coûts ;
- Relance de l'appel d'offre de la cession de la part de l'Etat dans le capital de Carthage Cement

Sur la base de ces actions, le management de la société a établi un business plan pour la période 2020-2024 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements.

V. Contrôles fiscaux en cours

V-1 Contrôle fiscal

V-1.1 Contrôle fiscal 2008-2011

Au cours de l'exercice 2011, la société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2011 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 décembre 2010 de 3.284.195 DT à 3.276.747 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés.

En juillet 2012, un arrangement partiel a été conclu entre la société et l'administration fiscale, en vertu duquel la société a accepté les redressements touchant principalement le rejet de la déduction des charges reportées. Cet arrangement a donné lieu à la signature d'une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités.

Conformément aux dispositions des articles 14 et 15 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2012, la société a signé un échéancier de règlement des dettes fiscales et a bénéficié de ce fait de l'abattement des pénalités.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société le 28 août 2012 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 04 décembre 2014. Ce jugement a été interjeté en appel par la société.

En date du 12/11/2016, Le tribunal d'Appel a confirmé de nouveau la taxation d'office en faveur de l'Administration fiscale. Une notification a été adressée à Carthage Cement le 30/03/2018. Ce jugement a été interjeté en cassation par la société.

V-1.2 Contrôle fiscal GCN

La société Les Grandes Carrières du Nord, scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade a fait l'objet d'un contrôle fiscal au cours de l'exercice 2010 au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en octobre 2010 aux sociétés Carthage Cement et Les Grandes Carrières du Nord Trade, et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. Carthage Cement a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, Carthage Cement a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale en date du 05 mars 2015. La Société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres.

Dans le cadre de la préparation d'un jugement préparatoire, le président de la cour d'appel a demandé à l'administration fiscale au cours de l'audience du 15 juin 2016 de recalculer le montant des impôts et taxes dus par Carthage Cement en appliquant de nouvelles précisions. L'administration fiscale a répondu par lettre écrite en date du 28 décembre 2016 qui fait sortir un montant révisé de 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.

V-1.3 Contrôle fiscal 2011-2012

Un troisième contrôle courant cet exercice, est notifié à la société Carthage Cement le 27 mars 2013, au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012. La notification des résultats de ce contrôle a été adressée à la société en décembre 2013 et ayant pour effet de ramener le crédit de la TVA au 31 Décembre 2012 de 1.655.484 DT à 1.589.170 DT et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités et 2.264.449 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a adressé le 07 janvier 2014 son opposition sur les résultats dudit contrôle. Dans un courrier du 28 mars 2014, l'administration fiscale a retenu l'essentiel des chefs de redressement dans sa réponse aux oppositions formulées par la société.

En Décembre 2017, ce contrôle Fiscal a été clôturé par la reconnaissance de dette relative à la RS, TFP et TCL pour un montant de 89.072 DT dont 48.328 DT en pénalités et la notification d'une Taxation d'Office de 619.552 DT relative au principal des acomptes provisionnels.

Par ailleurs, des reports d'impôts ont été constatés, en matière de TVA et de l'impôt sur les sociétés, respectivement pour 1.589.170 DT et 1.814.618 DT.

La société Carthage Cement a saisi le tribunal de première instance en contestation à la taxation d'office précitée. A l'état actuel des choses, aucune décision de justice n'a été rendue.

V-2 Contrôle social

La société a reçu en février 2018 une notification d'un nouveau contrôle social couvrant les exercices 2015 à 2017. Le contrôle a porté sur les avantages en nature au profit du personnel de la société non déclarée, les gratifications de fin de service ainsi que les jetons de présence servis aux membres du conseil d'administration. Le montant ayant fait l'objet de la notification est de 2 892 624 DT est totalement provisionné au niveau des états financiers.

A/ ACTIFS

NOTE N°1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles nettes d'amortissements totalisent à la clôture de l'exercice 2019 un solde de 1.863.942DT, contre 1.918.073DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Fonds de commerce	2 700 000	2 700 000
Licences	727 790	571 860
Logiciels	661 275	605 771
Frais de recherche et de développement	12 348	12 348
Immobilisations incorporelles brutes	4 101 413	3 889 979
Amortissements des immobilisations incorporelles	(2 237 471)	(1 971 905)
Immobilisations incorporelles nettes	1 863 942	1 918 073

NOTE N°2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent à la clôture de l'exercice 2019 un solde net de 655.451.848DT, contre 685.451.338 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Terrains	2 965 922	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	3 967 131	3 804 275
Carrière	111 707 060	111 707 060
Constructions	471 163 723	459 535 308
Installations climatiseurs	102 066	102 066
Installations téléphoniques	162 560	162 560
Engins de carrière acquis en leasing	22 503 230	21 755 936
Matériel de transport	1 473 042	975 051
Matériel de transport acquis en leasing	4 407 276	4 306 926
Matériel industriel	13 774 409	13 139 060
Matériel informatique	1 308 806	1 114 741
Mobilier & Matériel de bureau	1 093 843	1 026 880

Outillage industriel	338 785 134	337 631 636
Matériel Ready Mix	62 889	62 889
Matériel Ready Mix acquis en leasing	12 236 876	12 141 786
Immobilisations corporelles en cours	9 761 768	12 780 672
Immobilisations corporelles brutes	995 475 736	983 212 768
Amortissements des immobilisations corporelles	(340 023 888)	(297 761 429)
Immobilisations corporelles nettes	655 451 848	685 451 338

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignations	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS				VCN AU 31/12/2019
	AU 31/12/2018	Additions 2019	Régularisation 2019	Transfert 2019	AU 31/12/2019	AU 31/12/2018	Régularisation 2019	Dotation 2019	AU 31/12/2019	
Fonds de commerce	2 700 000	-	-	-	2 700 000	1 215 370	-	135 000	1 350 370	1 349 630
Logiciels	605 771	55 504	-	-	661 275	602 174	-	10 226	612 400	48 875
Licence	571 860	155 931	-	-	727 791	142 014	-	120 340	262 354	465 436
Frais de recherches et de développements	12 348	-	-	-	12 348	12 348	-	-	12 348	-
Immobilisations incorporelles encours	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total immobilisations incorporelles	3 889 979	211 435	-	-	4 101 413	1 971 905	-	265 566	2 237 471	1 863 942
Terrain	2 965 922	-	-	-	2 965 922	-	-	-	-	2 965 922
Agencements, Aménagements et Installations	3 804 275	162 857	-	-	3 967 131	1 988 686	- 1 092	326 947	2 314 594	1 652 537
Carrière	111 707 060	-	-	-	111 707 060	29 043 836	-	2 234 141	31 277 977	80 429 083
Constructions	459 535 308	-	-	11 628 415	471 163 723	128 424 465	- 51	20 963 710	149 388 124	321 775 599
Installations techniques cimenterie	337 631 636	1 153 498	-	-	338 785 134	88 013 513	1 089	16 982 680	104 997 282	233 787 852
Installations climatiseurs	102 066	-	-	-	102 066	102 066	-	-	102 066	-
Installations téléphoniques	162 560	-	-	-	162 560	162 560	-	-	162 560	-
Engins de carrière acquis en leasing	21 755 936	747 295	-	-	22 503 230	19 068 070	-	1 128 575	20 196 645	2 306 586
Matériel de transport	975 051	497 992	-	-	1 473 042	954 265	-	34 786	989 051	483 991
Matériel de transport acquis en leasing	4 306 926	195 440	- 95 090	-	4 407 276	3 835 516	-	311 325	4 146 841	260 434
Matériel industriel	13 139 060	635 349	-	-	13 774 409	12 587 726	-	147 574	12 735 300	1 039 110
Matériel informatique	1 114 741	194 065	-	-	1 308 806	962 052	-	64 032	1 026 084	282 722
Mobilier & Matériel de bureau	1 026 880	66 963	-	-	1 093 843	855 915	-	60 367	916 282	177 561
Matériel ready Mix	62 889	-	-	-	62 889	25 801	-	3 144	28 946	33 943
Matériel Ready Mix acquis en leasing	12 141 786	-	95 090	-	12 236 876	11 736 958	-	5 178	11 742 136	494 740
Immobilisations corporelles en cours (A)	12 780 672	188 614	-	- 3 207 518	9 761 768	-	-	-	-	9 761 768
Total immobilisations corporelles	983 212 767	3 842 071	-	8 420 897	995 475 736	297 761 429	- 54	42 262 459	340 023 888	655 451 848
Total des immobilisations	987 102 746	4 053 506	-	-	999 577 149	299 733 335	-	42 528 025	342 261 360	657 315 790

NOTE N°3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Titres de participation	350 883	350 883
Prêts au personnel	422 753	338 211
Dépôts et cautionnements versés	4 560 706	10 000 300
Immobilisations financières brutes	5 334 342	10 689 394
Provisions	(96 217)	(96 217)
Immobilisations financières nettes	5 238 125	10 593 177

NOTE N°4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2019 à un solde net de 5.132.610 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Charges à répartir*	6 394 704	-
Charges à répartir liées à la construction de la cimenterie et de la centrale à béton	-	64 547 319
Total brut	6 394 704	64 547 319
Résorption charges à répartir	(1 262 094)	-
Résorption frais préliminaires liées à la cimenterie et de la centrale à béton	-	(6 454 731)
Total résorptions	(1 262 094)	(64 547 319)
Total des autres actifs non courants	5 132 610	-

* Ce montant correspond au coût de l'opération de restructuration de l'effectif de la société
(Voir note IV pour plus de détails)

NOTE N°5 : STOCKS

Les stocks s'élèvent au 31 décembre 2019 à un solde net de 90.984.873 DT, contre 52.068.715 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une hausse de 38.916.157 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Pièces de rechanges	18 357 934	6 402 908
Stock destiné à la vente	-	566 690
Produits finis Agrégats	1 109 306	1 059 031
Produits semi-finis Agrégats	34 082 578	28 620 409
Stocks Ciments	3 445 200	1 244 361
Matières premières READYMIX	88 590	101 216
Stocks Matière premières cimenterie	2 492 847	2 540 293

Stocks Clinker	28 663 667	10 194 737
Emballages	3 217 556	1 811 876
TOTAL	91 457 678	52 541 521
Moins : Provisions	(472 805)	(472 805)
TOTAL NET	90 984 873	52 068 715

NOTE N°6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les clients et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2019 à un solde net de 36.401.544 DT, contre 38.323.401 DT à la clôture de l'exercice précédent, enregistrant ainsi une baisse de 1.921.857 DT. Ils s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Clients Agrégats	19 087 404	20 713 706
Clients Ciments	2 771 068	9 366 248
Clients Ready mix	2 936 550	3 289 643
Clients Douteux	3 105 388	2 242 656
Clients, effets à recevoir	8 051 394	936 408
Clients, effets à l'encaissements	-	106 273
Clients, chèques à l'encaissements	3 555 128	3 911 122
Total brut	39 506 932	40 566 057
Moins : Provisions	(3 105 388)	(2 242 656)
Total net	36 401 544	38 323 401

NOTE N°7 : LES AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2019, à 25.119.327DT, contre 26.374.747DT à la clôture de l'exercice 2018 et se détaillant ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Etat impôts et taxes AAC	13 349 008	12 984 596
BINA Trade	1 561 287	1 561 287
Créance sur des parties liées	770 068	775 069
Produits à recevoir *	8 232 547	8 274 333
Charges constatées d'avance	1 226 318	2 799 428
Comptes d'attente à régulariser	420 144	420 144
Total brut	25 559 371	26 814 857
Moins : provisions	(440 045)	(440 045)
Total net	25 119 327	26 374 812

* Ce montant est constitué principalement la gain de 8.229.558 constaté en 2016 en lien avec le litige opposant Carthage Cement aux constructeurs de la cimenterie (voir note 26)

NOTE N°8 : LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités totalisent à la clôture de l'exercice 25.619.891DT au 31/12/2019, contre 1.821.328 DTau 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Banques (a)	2 428 207	789 352
Blocage et déblocage	3 178 093	1 016 460
Caisses	13 591	15 516
Total	5 619 891	1 821 328

(a) Le détail est le suivant :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31-déc-18</u>
Banque de Tunisie	625 900	396 053
Banque Tuniso-Koweitienne	56 193	-
Banque de Tunisie et des Emirats	700 000	-
Attijari Bank	-	417 741
AL BARAKA	6 669	2 926
Zitouna Bank	37 053	720
STUSID	1 001 338	-
UIB	1 055	-
Total	2 428 207	789 352

B/ CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

NOTE N°9 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation du résultat totalisent (89.174.205) DT au31 décembre 2019, contre(37.863.454)DT en 2018, soit une baisse de 51.310.571DT. Les capitaux propres se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Capital social	172 134 413	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801
Prime d'émission	117 321 012	117 321 012
Prime de scission	1 809 234	1 809 234
Résultats reportés	(87 739 148)	(53 460 640)
Amortissements différées	(241 977 767)	(200 270 183)
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	(37 863 455)	38 122 638
Résultat de l'exercice	(51 310 751)	(75 986 092)
Total des capitaux propres	(89 174 206)	(37 863 454)

La structure du capital se présente au 31 décembre 2019 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'action	Valeur nominale	Total	%
Public	85 657 001	1	85 657 001	49,76%
Société BINA CORP	86 477 362	1	86 477 362	50,24%
Mr LAZHAR STA	10	1	10	0,00%
Société La Grande Immobilière du Nord SARL	10	1	10	0,00%
Société MAJUS INVESTMENT SICAF	10	1	10	0,00%
Société NAFRAZIA EXPORT SARL	10	1	10	0,00%
Société NAFRINVEST SARL	10	1	10	0,00%
Total	172 134 413	1	172 134 413	100%

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en millier de dinars)</i>	<i>Capital social</i>	<i>Prime de scission</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Réserves légales</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Amortissements différés</i>	<i>Résultats de l'exercice</i>	<i>Total</i>
Soldes au 31 Décembre 2017	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	-27 986 894	-156 811 160	-68 932 768	38 122 638
Affectation du résultat 2017	-	-	-	-	-25 473 746	-43 459 023	68 932 768	-
Résultat de la période close le 31 Décembre 2018	-	-	-	-	-	-	-75 986 092	-75 986 092
Soldes au 31 Décembre 2018	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	-53 460 640	-200 270 183	-75 986 092	-37 863 455
Affectation du résultat 2018	-	-	-	-	-34 278 508	-41 707 584	75 986 092	-
Résultat de la période close le 31 Décembre 2019	-	-	-	-	-	-	-51 310 751	-51 310 751
Soldes au 31 Décembre 2019	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	-87 739 148	-241 977 767	-51 310 751	-89 174 206

NOTE N°10 : EMPRUNTS

TABLEAU DES EMPRUNTS
(Montants exprimés en dinars)

	Solde au 31/12/2018			Mouvement de l'exercice							Solde au 31/12/2019		
	Total en début de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an	Additions LT	Reclassement LT	Remboursement LT	Additions CT	Reclassement ct	Reclassement CT-MT	Remboursement ct	Total en fin de période	Echéances à +1 an	Echéances à -1 an
AB	16 645 667	13 755 815	2 889 853	16 000 000	2 858 570	11 281 028	1 440 000	2 858 570	4 805 764	558 876	17 440 000	15 616 217	1 823 783
BTK	27 113 112	23 777 090	3 336 022	-	3 077 362	-	-	3 202 074	3 110 383	-	24 127 440	20 699 728	3 427 713
ATTIJARI	21 728 172	19 090 120	2 638 052	-	2 885 677	-	-	2 885 677	1 651 599	-	20 076 573	16 204 443	3 872 129
ATB	12 651 535	8 704 850	3 946 685	-	1 354 900	-	-	1 354 900	1 615 156	2 331 529	8 704 850	7 349 950	1 354 900
BH	68 210 966	48 951 149	19 259 817	-	7 082 996	-	-	7 082 996	870 175	1 710 561	65 630 230	41 868 154	23 762 076
STB	52 420 292	43 349 161	9 071 131	-	7 826 901	-	-	7 826 901	959 248	157 009	51 304 035	35 522 260	15 781 775
BT	96 981 316	80 069 136	16 912 180	-	14 708 922	-	-	14 708 922	-	2 203 258	94 778 059	65 360 214	29 417 845
STUSID	13 653 957	11 246 316	2 407 641	-	2 407 641	-	-	2 407 641	-	-	13 653 957	8 838 675	4 815 282
BNA	59 982 787	37 147 818	22 834 969	-	6 616 027	-	-	6 616 027	52 083	-	59 930 704	30 531 791	29 398 913
BIAT	23 811 765	17 858 824	5 952 941	-	2 976 471	-	-	2 976 471	-	-	23 811 765	14 882 353	8 929 412
BTL	18 911 585	11 566 820	7 344 765	-	2 089 645	-	-	2 089 645	96 306	951 672	17 863 607	9 477 175	8 386 432
BTE	12 271 171	6 533 951	5 737 220	-	1 103 728	356 216	-	1 103 727	90 884	207 364	11 616 706	5 074 007	6 542 699
Total des emprunts	424 382 326	322 051 051	102 331 275	16 000 000	54 988 840	11 637 244	1 440 000	55 113 551	13 251 598	8 120 269	408 937 926	271 424 967	137 512 959

* les additions de l'exercice correspondent principalement aux opérations de rééchelonnement conclues courant 2019

NOTE N°11 : Crédits bail

Le poste « crédits bail » accuse à la clôture de l'exercice 2019 un solde de 758.682DT et représente l'encours à plus d'un an des crédits contractés auprès des sociétés de leasing.

L'analyse de ce poste par maturité se présente comme suit :

<u>Année</u>	<u>Loyer HT</u>	<u>Principal</u>	<u>Intérêts</u>
2020	1 047 498	923 396	124 102
2021	541 960	493 683	48 277
2022	234 253	220 577	13 676
2023	40 979	38 215	2 764
2024	6 274	6 206	68
Total général	1 870 964	1 682 077	188 887
Total à moins d'un an	1 047 497	923 395	124 102
Total à plus d'un an	823 467	758 682	64 785

NOTE N°12 : COMPTES COURANTS ACTIONNAIRES

Le solde de cette rubrique qui s'élève à la clôture de l'exercice 2018 à 121.101.761DT, s'analyse comme suit (pour plus de détails se référer à la note 26) :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 394	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 954	25 312 379
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	35 664 443	33 535 634
Total	121 101 761	115 235 377

NOTE N°13 : PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES

La rubrique provisions pour risques et charges se détaille comme suit à la clôture de l'exercice 2019 :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	1 815 233	1 579 508
Autres provisions pour risques et charges	2 394 311	3 439 041
Passif d'impôt	1 001 261	1 001 261
Total	5 210 805	6 019 810

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Le poste « Fournisseurs et comptes rattachés » accuse à la clôture de l'exercice 2019 un solde de 78.031.356 DT, contre 99.812.140DT au 31 décembre 2018 et s'analyse comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Fournisseurs d'exploitation*	25 808 429	43 584 585
Fournisseurs, effets à payer	35 057 365	39 795 641
Fournisseurs d'immobilisations	15 971 909	16 020 452
Fournisseurs d'immobilisations, effets à payer	1 483	1 483
Autres fournisseurs	1 099 186	316 995
Retenue de garantie	92 984	92 985
Total	78 031 356	99 812 141

(*)Ce solde inclut principalement la dette résiduelle envers les fournisseurs constructeurs de la cimenterie pour un montant de 15.288.600 DT. Un litige oppose actuellement Carthage Cement avec lesdits fournisseurs (voir note 27) et la dette correspondante a été gelée suite à la décision du tribunal en l'attente de la résolution des différends. Cette dette libellée en monnaie étrangère n'a pas fait l'objet d'une actualisation au cours de change de clôture et ce du fait qu'elle a fait l'objet d'une décision de gel.

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants présentent, au 31 décembre 2019, un total de 163.323.648DT, contre 112.226.625 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Clients, avances et acomptes	67 619 177	33 277 712
Etat impôts et taxes	578	578
Etat impôts et taxes	55 215 736	43 036 088
Amende Exploitation carrière	832 823	780 069
Rémunérations dues au personnel	1 196 486	1 281 119
JUGURTHA STUDIES	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
Maghreb Carrelage	5 768	5 768
Grande immobilière du nord	14 209	14 209
CNSS	15 620 380	14 055 822
Personnel, charges à payer	6 631 533	6 192 656
Congés à payer	1 118 197	976 525
Dette envers Karama Holding	6 105 662	5 882 895
Autres passifs courants	3 372 032	3 531 066
Provisions pour risques et charges	3 168 444	3 168 444
Compte d'attente	1 060	1 060
Pénalités de retard sur impayés/Emprunts*	7 398 949	-
Total	168 323 648	112 226 625

*Nous avons procédé au reclassement des pénalités de retard sur emprunt au niveau de la rubrique autres passifs courants.

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent à la clôture de l'exercice 2019 un solde de 270.135.146DT, contre 197.469.294 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Echéances à moins d'un an sur emprunts bancaires	137 512 959	102 331 275
Echéances à moins d'un an sur crédits bail	923 395	978 421
Intérêts courus	35 350 735	20 353 764
Billet de trésorerie	1 000 000	1 200 000
Crédit de gestion (financement de stock et préfinancement d'export)	29 328 706	25 529 000
Crédit financement devises	-	2 984 900
Concours bancaires*	66 019 351	44 091 934
Total	270 135 146	197 469 294

(*) Les concours bancaires qui totalisent au 31 décembre 2019 un solde de 66.019.351DT contre 44.091.934 DT au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
ATTIJARI BQ 1147 8 81	2 568 884	-
NORTH AFRICA INT BANK	1 463	1 010
UIB 120290000033019655 09	-	310
S.T.B C-C CCN°100115661-1	6 429 360	4 552 039
TQB 23 019 211 001654 1 788 61	108 455	357 297
AMEN BQ 110919	2 486 585	2 157 716
BT CCN°05903000050331784229	10 975 789	9 218 145
BNA CCN°03025155011500403105	30 492 679	17 652 140
BIAT 15 10 01012 0 97	597 257	665 686
BTE 001006725251230126	-	105 500
ATB 01 902 047 1105 004624 64	2 003 747	1 744 887
ATB 020 1105 018008	763	528
BH N°149009001017007691	6 114 761	5 958 601
BTL CCN°260010000025110900-88	4 239 608	1 138 177
BTK 1121343537	-	531 358
STUSID CCN°2100000040470049831	-	8 541
Total	66 019 351	44 091 934

B/ RESULTAT DE L'EXERCICE

NOTE N°17 : REVENUS

Les revenus enregistrés en 2019s'élèvent à 249.594.617 DT et s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Ventes des produits de carrière	20 598 351	25 048 233
Ventes de béton prêt à l'emploi	10 931 659	11 162 349
Ventes Clinker à l'export	12 612 431	48 311 391
Ventes ciments	201 931 304	149 908 608
Ventes Palettes	-	10 297
Pompage et transport Béton	2 578 183	2 610 761
Chargements et transports Agrégat	888 564	1 096 349
Chargements et transports Ciment	54 125	77 815
Total	249 594 617	238 225 803

NOTE N°18 : PRODUCTION IMMOBILISEE

La production immobilisée est constituée de la quote-part des charges d'exploitation, des dotations aux amortissements et des charges de personnel imputables aux livraisons à soi-même d'immobilisations. Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Travaux piste carrière	266 737	548 100
Travaux préparatoires	2 053 942	3 963 743
Aménagements front	2 987 821	3 869 562
Aires de stockage	2 947 322	2 980 437
Production immobilisée Cimenterie	13 984	-
Production immobilisée RM	5 711	190
Total	8 275 517	11 362 031

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement consommés se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Explosifs	2 218 137	2 176 383
Gasoil et Lubrifiants	4 012 977	3 808 696
Pièces de rechange	16 868 169	3 964 196
Achats de matières premières Ready mix	723 461	1 721 481
Achats de matières consommables cimenterie	33 488 099	8 302 003
Achats emballages	20 193 734	12 648 136
Autres achats	6 150 259	4 850 802
Prestation O&M NLS	23 264 553	29 366 137
Achats non stockés (Électricité & Gaz)	73 856 571	80 924 936
Achats non stockés de matières et fournitures	1 251 677	1 049 879
Variation de stocks des pièces de rechange	(11 385 649)	(554 867)
Variation de stocks des matières premières Ready mix	9 938)	(2 299)
Variation de stock matière premières cimenterie	(1 350 320)	(1 296 067)
Total	169 301 606	146 959 416

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Salaires et compléments de salaires	23 350 793	23 338 980
Cotisations sociales	4 919 328	4 645 356
Autres charges sociales	524 288	537 780
Total	28 794 409	28 522 116

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	265 566	266 288
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	42 262 459	41 441 296
Dotations aux résorptions des frais préliminaires	1 262 094	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 173 778	3 467 501
Dotations aux provisions pour créances douteuses	862 732	46 026
Total	45 826 629	45 221 111

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'analysent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Loyers et charges locatives	3 861 219	3 304 100
Entretiens et réparations	2 308 371	1 832 387
Assurances	2 194 432	2 117 563
Études, recherches et divers services extérieurs	84 328	68 463
Jetons de présence	2 500	44 000
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>8 450 850</u>	<u>7 366 513</u>
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 367 280	1 310 536
Publicités, publications, relations publiques	12 462	35 203
Déplacements, missions et réceptions	431 998	452 559
Dons et subventions	427 470	525 335
Transports	4 184 474	7 156 465
Frais postaux et de télécommunications	206 029	319 797
Services bancaires et assimilés	1 126 504	904 463
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>7 756 217</u>	<u>10 704 358</u>
Impôts et taxes sur rémunérations	591 658	308 436
T.C.L	125 124	100 315
Droits d'enregistrement et de timbres	9 933	67 764
Autres impôts et taxes	120 962	127 691
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>847 677</u>	<u>604 206</u>
Transfert de charges (autres charges)	(28 502)	(78 893)
Total des autres charges d'exploitation	17 026 242	18 596 184

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes se détaillent ainsi :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Intérêts des comptes courants actionnaires	8 851 836	9 204 445
Intérêts sur emprunts	39 783 933	39 908 557
Intérêts sur leasing	224 208	329 488
Agios débiteurs	3 579 930	2 168 802
Frais d'escomptes	11 255 781	3 752 021
Pertes de change	(846 424)	2 364 708
Pénalités de retards	9 856 056	7 352 755
Total	72 705 320	65 080 776

NOTE N°23 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Remboursement Assurance	82 063	135 893
Vente Conteneurs et palettes	320 256	230 000

Reprise sur provisions pour créances douteuses	-	58 565
Autres gains ordinaires	105 043	6 517 396
Vente Déchets Ciment	16 266	-
Total	523 628	6 941 854

NOTE N°24 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Pénalités de retard sur non-recouvrement des dettes fiscales et sociales	(1 301 778)	(3 469 383)
Autres pertes ordinaires	(383 848)	(655 489)
Total	(1 685 626)	(4 124 873)

NOTE N°25 : INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIES

Les parties liées incluent les actionnaires, les principaux dirigeants (y compris les administrateurs) et leurs membres proches des familles ainsi que les sociétés contrôlées par les actionnaires et les principaux dirigeants ou sur lesquelles ils exercent de l'influence notable. Les transactions et conventions avec les parties liées se détaillent comme suit :

1- COMPTES COURANTS Actionnaires

La société Carthage Cement a signé, le 17 novembre 2008, avec la société « BINA HOLDING » et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces comptes courants peuvent au plus tôt 18 mois avant l'entrée en production être convertis en actions.

Des versions amendées et consolidées des conventions de comptes courants actionnaires ont été signées en date du 15 avril 2010 pour prendre en compte notamment les actes de cession de créances du 16 février 2009, conclus entre le Groupe STA et BINA Corp d'une part et entre BINA Holding et BINA Corp d'autre part, et pour modifier certaines dispositions contractuelles afin de répondre à certaines exigences préalables à l'introduction en bourse.

Un avenant à la convention du 17 novembre 2008 a été conclu le 16 février 2009, dans lequel Monsieur Lazhar STA consent à Carthage Cement qui l'accepte un crédit sous forme de compte courant actionnaires d'un montant de 33.159.970 DT.

Un deuxième avenant à la convention de compte courant actionnaire Lazhar STA a été signé le 15 septembre 2011 pour modifier certaines dispositions contractuelles et constater la prise en charge par ce dernier, des sommes payées par Carthage Cement pour le compte des sociétés « Maghreb Transport » et « Tunisie Marbles And Tiles » pour respectivement 8.341.527 DT et 1.591.049 DT et ce, dans le cadre de la levée des hypothèques et l'apurement des charges grevant le titre foncier de la carrière afin de permettre à Carthage Cement de contracter les nouveaux crédits d'investissement.

Le conseil d'administration réuni le 24 avril 2012 a autorisé l'amendement de l'article 3 des conventions de comptes courants actionnaires de BINA CORP et de Monsieur Lazhar STA.

Les nouvelles dispositions portent sur la durée de remboursement :

- Les comptes courants actionnaires sont accordés pour une période de 12 ans commençant à courir à partir du Financial Close.
- Cette durée s'entend comme une durée globale de manière à ce que les comptes courants actionnaires ne soient remboursés qu'en une seule fois à la clôture de la durée de 12 ans et en tout état de cause après remboursement intégral du principal et des intérêts des crédits bancaires.
- Cette durée pourrait être raccourcie d'un commun accord entre Carthage Cement et l'actionnaire sans que cette réduction ne soit contraire aux accords conclus par Carthage Cement dans le cadre des crédits bancaires.

Les intérêts ainsi calculés et non servis seront capitalisés et procurent aux mêmes des intérêts.

Aussi, le même conseil d'administration a autorisé d'ajouter une clause à l'article 3 de la convention du compte courant actionnaire de BINA CORP, permettant l'utilisation à tout moment de ce dernier pour libérer une augmentation de capital en numéraire.

Ainsi, les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2019 un solde de 121.101.761 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 393	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	33 159 970	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 954	25 312 379
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	35 664 443	33 535 634
Total	<u>121 101 761</u>	<u>115 235 377</u>

Les intérêts comptabilisés en 2019 s'élèvent 8.851.836 DT. Il est à noter que le décompte des intérêts a été gelé fin octobre 2019 et ce en lien avec l'affaire de surfacturation du coût de la cimenterie (voir note 26).

Par ailleurs, les comptes courants actionnaires ont été mouvementés courant 2019 par la constatation de la TVA récupérable sur les intérêts de BINA CORP relatifs aux exercices 2009 à 2019 pour un montant de 357.998 DT.

2- BINA TRADE

La société Carthage Cement a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, Carthage Cement s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire.

BINA TRADE s'engage pour sa part à mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de Carthage Cement.

Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, Carthage Cement a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par la société.

Carthage Cement a réalisé en 2019, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 108.126 DT au titre de la vente de ciment.

Par La société BINA Trade a facturé en 2019 à CARTHAGE CEMENT des frais de transport de matières pour un montant de 1.127.146 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 360.010 DT au 31 décembre 2019.

L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2019 à 20.406.341 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
Traites impayées	14 841 590	14 837 424
Factures impayées	2 867 630	2 731 829
Autres créances	1 561 286	1 561 286
Chèque en coffre	1 135 836	300.000
Total des créances BINA TRADE	20 406 342	19 430 540
Solde fournisseur BINA TRADE	(360 010)	(90972)
Solde BINA TRADE net	20 046 332	19 339 568

3- Monsieur Fathi Neifar (Actionnaire)

- En date du 27 juillet 2012, Carthage Cement a conclu avec Monsieur Fathi Neifar un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société. La location a été consentie pour une durée initiale et ferme de deux années à compter du 15 juillet 2012 renouvelable par tacite reconduction pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Par ailleurs, Carthage Cement paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes. Le contrat prévoit une majoration de 5% au titre de la deuxième année. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2019 s'élève à un montant hors taxes de 621.563 DT.

Un avenant au contrat a été signé le 18 Août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1^{er} Août 2016.

- Au cours de l'exercice 2019, la «STE SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de Carthage Cement du béton pour un montant en TTC de 33.887 DT. Le solde client de la société «SONOTRAV» est de 5.836 DT au 31 décembre 2019.

4- EL KARAMA HOLDING

En date du 24 septembre 2013, Carthage Cement a conclu un contrat d'emprunt avec la société EL KARAMA Holding d'un montant de 5.000.000 DT. L'emprunt est remboursable sur une année avec un taux fixe d'intérêt de 8% l'an. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2019 s'élève à 278.027 DT.

Le solde de la dette y compris les intérêts non encore payés s'élève à 6.279.050 DT au 31 décembre 2019.

5- Autres parties liées

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

1- Autres parties liées

<u>Autres actifs courants</u>	<u>31-déc-19</u>	<u>31-déc-18</u>
BINA Holding	23 606	23 606
Maghreb Transport	579 833	579 833
Promo tourisme	18 666	18 666
Tunisia Marble & Tiles	1 192	1 192
Hôtel EL KSAR	1 391	1 391
Carrelages de Berbère (a)	141 481	146 481
Jugartha Manutention	3 900	3 900
Total actifs	770 069	775 069

Autres passifs courants

JUGURTHA STUDIES (b)	12 769	12 769
NAFRINVEST	9 846	9 846
MAGHREB CARRELAGE (c)	5 768	5 768
GRANDE IMMOBILIERE DU NORD	14 209	14 209
Total passifs	42 592	42 592

Les soldes avec les autres parties liées se présentent comme suit :

- (a) La société « Les Carrelages de Berberes » a mis à la disposition de la société Carthage Cement un terrain sis dans le parc d'activité de Bir Kassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à Carthage Cement. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2019 s'élève à un montant hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance envers « Les Carrelages de Berberes » qui s'élève à 141.481 DT au 31 décembre 2019.
- (b) La société Carthage Cement a conclu le 6 Mai 2010, avec la société «JUGURTHA STUDIES» une convention pour la réalisation de l'étude géologique, la cartographie, la stabilité des fronts et la planification de l'exploitation des carrières de Jebel RESSAS. Les honoraires sont fixés à un montant ferme et non révisable en hors taxes de 44.000 DT. Aucune facturation n'a été effectuée en 2019. Le solde de la dette envers Jugurtha Studies s'élève à 3.900 DT au 31 décembre 2019.
- (c) La société Carthage Cement a signé en avril 2010, avec la société « MAGHREB CARRELAGES » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel en hors taxe est fixé à 73,500 DT le m², payable trimestriellement par avance, et augmenté de 5% l'an. Le contrat a été résilié à la fin du premier trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société MAGHREB CARRELAGES s'élève à 5.768 DT au 31 décembre 2019.
- (d) La société Carthage Cement a signé le 1^{er} Janvier 2010, avec la société « LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD » un contrat portant sur la location d'un local à usage de bureau. Le loyer annuel est fixé à 147 DT par mètre carré. Le contrat a été résilié à la fin du troisième trimestre de 2012. Le solde de la dette envers la société LA GRANDE IMMOBILIERE DU NORD s'élève à 14.209 DT au 31 décembre 2019.

Rémunération des dirigeants clés

Les rémunérations du dirigeant de la société, tels qu'elles ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 Décembre 2019, se présentent comme suit :

En DT	Directeur Général
Salaires et rémunérations brutes y compris la prime de bilan et le 13 ^{ème} provisionnés en 2019 à verser en 2020	273 440
Avantages en nature	17 519
Charges patronales	75 114
Total bruts	366 073
Salaires nets	159 475

NOTE N°26 : LITIGES EN COURS

En date du 15 novembre 2019, la cour d'appel a émis un jugement condamnant solidairement les parties : FLS SMITH, PROKON, EKON ainsi que les actionnaires fondateurs Lazhar STA ; Belahassen Trabelsi et un intermédiaire (représentant de la société FLS SMITH en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros à Carthage Cement au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. Carthage Cement a porté cette affaire en cassation et a réclaté, en plus du montant en principal, les pénalités de retard et les dommages subis par la société dus à cette surfacturation.

Par ailleurs, un différend oppose actuellement Carthage Cement à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie). Carthage Cement réclame la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui auraient dû être réalisés par cette dernière avant le transfert de la cimenterie et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties.

Il est à rappeler qu'un montant de 8.2 MDT est déjà constaté en actif (depuis 2016) au titre des montants facturés par les constructeurs de la cimenterie (FLSSMITH, EKON et PROKON) à Carthage Cement et que cette dernière a jugé non justifiés. Ce montant porte principalement sur les éléments suivants :

- i) Certaines factures ont été émises par les constructeurs de la cimenterie suite à un mémorandum d'entente du 29 janvier 2014 («Memorandum of Understanding»- MoU), lequel MoU n'ayant pas été régularisé par un avenant entre les parties ce qui n'est pas conforme aux dispositions contractuelles ;
- ii) La prise en charge par les constructeurs des frais de remplacement de certains équipements défectueux au sein de la cimenterie et ce dans le cadre de la garantie contractuelle de remplacement des équipements défectueux prévue par le contrat ;
- iii) Les réclamations de CARTHAGE CEMENT relatives à une affaire de malversation intentée contre les constructeurs de la cimenterie

Le management de la société a jugé qu'il est prématuré de constater des actifs supplémentaires au titre de ces différentes affaires au niveau des états financiers au 31 décembre 2019 en attendant l'aboutissement de l'action en cassation et de l'avancement du différend avec NLS.

NOTE N°27 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

1- Impact de la pandémie de la COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation Mondiale de la Santé (« OMS ») a déclaré l'état de pandémie en relation avec la crise sanitaire liée au coronavirus COVID-19. En Tunisie, des mesures de protection de la santé publique ont été entreprises à partir de 16 mars 2020 à la suite de la propagation de la maladie.

Les présents états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration -du 2 juillet 2020 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Compte tenu de l'absence d'alerte nationale au 31 décembre, la pandémie liée à la Covid-19 est un événement post-clôture qui n'est pas de nature à modifier les comptes arrêtés au 31 décembre 2019. Ainsi, il est considéré que les informations connues postérieurement au 31 décembre 2019 sont des éléments de la période 2020 qui ne justifient pas l'ajustement des montants comptabilisés au 31 décembre 2019. Les baisses d'activités ultérieures suite aux décisions prises par le gouvernement (mesures de confinement) sont donc considérées comme des événements postérieurs à la clôture qui ne confirment pas une situation préexistante au 31 décembre 2019. Les activités de la société Carthage Cement ont commencé à être affectées par la COVID-19 à partir du 23/03/2020, date de l'instauration de l'état d'urgence sanitaire (confinement total) et dont l'impact sur les états financiers 2020 (et éventuellement sur les exercices antérieurs) est en cours d'estimation. Il est à noter que les activités de la société ont repris d'une façon normale à partir du mois de mai suite à la décision de déconfinement prise par le gouvernement.

2- Augmentation de capital

La société Carthage Cement a procédé une augmentation du capital social de 171.490.527 DT. Cette opération a été bouclée début 2020 par la souscription à 171.490.527 actions nouvelles au prix d'émission de 1,200 DT chacune (soit 1 DT de valeur nominale majorée d'une prime d'émission de 0,200 DT) dont 56.862.629 DT par compensation de créances (Conversion de comptes courants actionnaires) et 114.627.898 en numéraire.

Ainsi, la structure du capital après augmentation de capital se présente comme suit :

Liste des actionnaires	Nbre Action	Participation Capital	% Capital	Souscription en action	Structure Capital après augmentation clôture 100%	% Capital après augmentation clôture 100%
<i>SOCIETE BINA CORP</i>	86 477 362	86 477 362	50,24%	51 669 246	138 146 608	40,20%
<i>ETAT TUNISIEN</i>	10 819 622	10 819 622	6,29%	-	10 819 622	3,15%
<i>EL KARAMA HOLDING</i>	-	-	0,00%	51 026 716	51 026 716	14,85%
<i>BANQUES ET SICAR</i>	-	-	0,00%	66 725 877	66 725 877	19,42%
<i>Public</i>	74 837 429	74 837 429	43,48%	2 068 688	76 906 117	22,38%
TOTAL	172 134 413	172 134 413	100,00%	171 490 527	343 624 940	100,00%

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan de la société se présentent comme suit :

Types d'engagements	Montant
1/ Engagement données	
a) Garanties personnelles	
*Autres Garanties	271.348 DT
b) Garanties réelles	
* Hypothèques	561.615.113 DT
*Nantissement	557.256.748 DT
c) Effets escomptés et non échus + Factoring	49.347.362DT
d) Impayés Commerciaux non débités	
TOTAL	1.168.490.571DT
2/ Engagements reçus	
a) Garanties personnelles	
*Cautionnements en TN	7.810.000DT
TOTAL	7.810.000DT

NOTE N°29 : Solde intermédiaire de gestion

Ci-après, les soldes intermédiaires de gestion au 31/12/2019 :

	Au 31/12/2019	% PE	Au 31/12/2018	% PE	Variation en DT	Variation en %
Revenus	249 594 617	88%	238 225 803	105%	11 368 814	5%
Production Immobilisée	8 275 517	3%	11 362 031	5%	-3 086 514	-27%
Produits d'Exploitation	257 870 133	91%	249 587 834	110%	8 282 299	3%
Variation des stocks de produits Finis	26 190 126	9%	-23 585 841	-10%	49 775 967	-211%
Production de L'exercice	284 060 260	100%	226 001 993	100%	58 058 267	26%
Achats consommés	-168 973 439	-59%	-146 651 272	-65%	-22 322 167	15%
Marge sur Cout Matière	115 086 821	41%	79 350 721	35%	35 736 100	45%
Autres charges externes	-16 506 731	-6%	-18 300 122	-8%	1 793 391	-10%
Valeur Ajoutée Brute	98 580 090	35%	61 050 599	27%	37 529 490	61%
Charges de personnel	-28 794 409	-10%	-28 522 116	-13%	-272 293	1%
Impôts et taxes	-847 678	0%	-604 206	0%	-243 472	40%
Résultat Brut d'exploitation	68 938 003	24%	31 924 277	14%	37 013 726	116%
Dotations aux amortissements et aux provisions	-45 826 629	-16%	-45 221 111	-20%	-605 518	1%
Résultat d'exploitation	23 111 374	8%	-13 296 835	-6%	36 408 209	274%
Charges diverses ordinaires	-1 685 626	-1%	-4 124 873	-2%	2 439 247	-59%
Charges financières	-72 705 320	-26%	-65 080 777	-29%	-7 624 543	12%
Produits divers ordinaires	523 628	0%	6 941 854	3%	-6 418 226	-92%
Produits financiers	18 683	0%	74 833	0%	-56 150	-75%
Résultat des Activités Ordinaires Avant Impôt	-50 737 261	-18%	-75 485 797	-33%	24 748 537	33%
Impôt sur les sociétés	-573 490	0%	-500 295	0%	-73 195	15%
Résultat des exercices ordinaires après impôt	-51 310 751	-18%	-75 986 092	-34%	24 675 342	32%
Eléments extraordinaires (gains/pertes)	0		0		0	0%
Résultat Net de l'exercice	-51 310 751	-18%	-75 986 092	-34%	24 675 342	32%

Rapport général

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT» ou «société»), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres négatifs de 89.174.206 DT, y compris la perte de l'exercice qui s'élève à 51.310.751DT.

A notre avis, à l'exception de l'incidence des points décrits dans la section «Fondement de l'opinion avec réserves», les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société CARTHAGE CEMENT au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

1- Comme indiqué dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées, le solde net de la créance sur « BINA TRADE » (partie liée) a atteint un montant de 20.046.332 DT au 31 décembre 2019 (y compris les effets escomptés et non échus). L'encours de la créance BINA TRADE est resté quasiment au même niveau depuis plusieurs exercices et l'historique de la créance montre des retards importants par rapport aux délais de règlement contractuels ainsi que des cas fréquents d'impayés.

Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT détient une créance sur la société « Maghreb Transport » (partie liée) de 579.833 DT et qui demeure non remboursée depuis l'exercice 2008.

Aucune provision pour dépréciation n'a été constatée par le management au titre de ces créances, s'élevant à un montant total de 20.626.165DT au 31 décembre 2019. Au vu de l'historique de ces créances et des autres informations collectées durant notre audit, nous estimons que ces créances devraient être dépréciées.

2- Ainsi qu'il en est fait mention dans la note V aux états financiers, CARTHAGE CEMENT a fait l'objet de plusieurs contrôles fiscaux ainsi que d'un contrôle social, se détaillant comme suit :

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 22 octobre 2008 au 31 décembre 2010 ayant donné lieu principalement à une taxation de 16.368.135 DT dont 3.026.071 DT de pénalités et 4.094.561 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. Suite à un arrangement partiel conclu avec l'administration fiscale en juillet 2012, la société a signé une reconnaissance de dette d'un montant de 6.483.309 DT dont 1.381.793 DT de pénalités, qui a été constatée en comptabilité. En Août 2012 CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes de 7.228.764 DT dont 780.420 DT de pénalités et 3.960.618 DT d'excédent d'impôt sur les sociétés. La société a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance et en

appel en faveur de l'administration fiscale. La société a porté l'affaire devant la cour de cassation et n'a pas constaté l'impact de ces jugements dans ses livres.

- Un contrôle fiscal couvrant la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2012 ayant donné lieu à une taxation de 3.152.700 DT dont 334.916 DT de pénalités. Un arrangement partiel a été conclu en décembre 2017 et a été constaté en comptabilité. La société a néanmoins reçu une notification de taxation pour un montant résiduel de 619.552 DT qu'elle a contesté devant les tribunaux.
- Un contrôle fiscal couvrant les impôts et taxes de la société «Les Grandes Carrières du Nord» (scindée en octobre 2008 en deux sociétés : Carthage Cement SA et Les Grandes Carrières du Nord Trade) couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008. Un avis de redressement a été notifié en Octobre 2010 à CARTHAGE CEMENT ayant pour objet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 916.323 DT, dont 299.478 DT de pénalités. La société a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification. En juillet 2013, CARTHAGE CEMENT a reçu un arrêté de taxation d'office réclamant à la société un complément d'impôts de 647.711 DT dont 227.418 DT de pénalités. CARTHAGE CEMENT a contesté cette taxation et a porté l'affaire devant le tribunal de première instance. Cette affaire a été jugée en première instance en faveur de l'administration fiscale. La société a interjeté appel et n'a pas constaté l'impact du jugement de première instance dans ses livres. Il est à noter que dans une correspondance entre l'administration fiscale et la cour d'appel du 28 décembre 2016, le montant de la taxation a été ramené à 171.998 DT dont 77.486 DT de pénalités.
- La société a reçu en février 2018 une notification d'un contrôle social couvrant les exercices 2015 à 2017. Ce contrôle a donné lieu à un redressement de 2.892.624 DT qui a été totalement provisionné au niveau des états financiers.

La provision constatée en couverture des différents contrôles susmentionnés s'élève au 31 décembre 2019 à 4.800.813 DT. CARTHAGE CEMENT estime qu'elle est en droit de ne constater aucune provision supplémentaire au titre de ces contrôles (ainsi qu'au titre de l'extrapolation des résultats de ces contrôles sur les exercices non prescrits). Au stade actuel des procédures, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur le bien-fondé de cette décision.

3- Nous n'avons pas reçu de réponses à toutes nos lettres de circularisation adressées aux banques, aux avocats et aux fournisseurs. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos investigations.

Incertitude significative relative à la continuité d'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note IV aux états financiers qui fait état des difficultés de trésorerie et d'exploitation rencontrées par la société. En fait, la société n'a pas pu honorer tous ses engagements envers les institutions financières et les autres tiers (notamment l'administration fiscale et la sécurité sociale). Par ailleurs, les fonds propres de la société au 31 décembre 2019 sont devenus négatifs, et ce en raison des pertes cumulées ayant atteint (381.027.666) DT au 31 décembre 2019.

Pour faire face à cette situation difficile, la société a entrepris courant 2019 les actions suivantes :

- Une restructuration financière ayant abouti à une opération d'augmentation du capital de 171 MDT (en plus d'une prime d'émission de 35 MDT) et un accord de restructuration des emprunts bancaires (une période de grâce de 3 ans et baisse du taux d'intérêt à TMM +1,5%);

- Une restructuration opérationnelle par un plan de départ volontaire ;
- Rupture du contrat NLS et la reprise de la production du Clinker par les moyens de la société ce qui a donné lieu à d'importantes économies de coûts ;
- Relance de l'appel d'offre de la cession de la part de l'Etat dans le capital de la société.

Sur la base de ces actions et d'autres éléments décrits dans la note IV aux états financiers, le management de la société a établi un business plan pour la période 2020-2024 et sur lequel il estime que la société serait en mesure d'honorer ses engagements. Il est à noter que compte tenu du niveau élevé de son endettement, la capacité de la société à honorer ses engagements reste tributaire de la réalisation des performances prévues au niveau du business plan.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a) Evaluation des stocks

Les stocks, figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour une valeur brute de 91.457.678 DT provisionnée à hauteur de 472.805 DT.

Ainsi, qu'il est fait mention dans la note III.5 aux états financiers, les stocks sont valorisés au coût d'acquisition pour les matières premières et les pièces de rechange et au coût de production pour les produits finis et semi-finis. A la date de clôture les stocks sont ramenés à leur valeur de réalisation nette (si elle est inférieure au coût).

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté à valider l'existence physique des stocks à la date de clôture, à vérifier que l'évaluation de leurs coûts est conforme aux dispositions de la norme comptable tunisienne N°4 relative aux stocks et à apprécier les données et les hypothèses retenues par le management pour déterminer la valeur de réalisation nette.

b) Evaluation des créances clients

Les créances clients figurent au bilan au 31 décembre 2019 pour un montant brut de 39.506.932 DT et provisionnées à hauteur de 3.105.388 DT. Dans le cadre de l'évaluation du caractère recouvrable de ces créances, la société détermine à chaque date de clôture s'il y a des indices de dépréciation de ces créances selon des critères quantitatifs et qualitatifs. Le montant de la provision pour dépréciation fait appel au jugement et celui-ci est calculé selon la différence entre la valeur comptable de ces créances et la valeur recouvrable estimée au titre de ces créances.

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la direction pour l'estimation de la provision pour dépréciation des créances douteuses. Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en la revue de l'ancienneté des créances clients, l'historique des règlements (y compris les règlements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management telles que des informations sur les perspectives et performances futures de créanciers.

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant cette estimation.

Observations

Nous attirons votre attention sur :

- La note 26 aux états financiers qui décrit le litige opposant actuellement la société aux constructeurs de la cimenterie. La cour d'appel a émis un jugement, en date du 15 novembre 2019, condamnant solidairement les parties : FLS SMITH, PROKON, EKON (constructeurs de la cimenterie) ainsi que les actionnaires fondateurs Lazhar STA, Belhassen Trabelsi et un intermédiaire (représentant de la société FLS SMITH en Tunisie) à la restitution de la somme de 30 millions d'Euros à Carthage Cement au titre d'une affaire de surfacturation du coût de construction de la cimenterie. Carthage Cement a porté cette affaire en cassation et a réclamé, en plus du montant en principal, les pénalités de retard et les dommages subis par la société dus à cette surfacturation. Par ailleurs, un différend oppose actuellement Carthage Cement à la société NLS (qui était en charge de l'exploitation et la maintenance de la cimenterie). Carthage Cement réclame la prise en charge par NLS des frais liés à la maintenance qui auraient dû être réalisés par cette dernière avant le transfert de la cimenterie et ce conformément aux termes du contrat liant les deux parties. Le management de la société a jugé qu'il est prématuré de constater un actif au titre de ces différentes affaires au niveau des états financiers au 31 décembre 2019 en attendant l'aboutissement de l'action en cassation et de l'avancement du différend avec NLS. Seul le montant de 8.2 MDT est déjà constaté en actif (depuis 2016) au titre des montants facturés par les constructeurs de la cimenterie à Carthage Cement et que cette dernière a jugé non justifiés.
- La note 28 aux états financiers « Evènements postérieurs à la clôture », qui précise que depuis le mois de mars 2020 un évènement majeur s'est produit qui est la propagation de la pandémie COVID-19 (coronavirus). Il s'agit d'un évènement significatif postérieur au 31 Décembre 2019, qui ne donne pas lieu à des ajustements des états financiers clôturés à cette date. Les impacts potentiels de cet évènement sur l'exercice 2020 (et éventuellement les exercices ultérieurs) est décrit dans la note 27.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que les informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée: ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant promulgation de la réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société. Nous tenons à vous signaler qu'il est vivement recommandé à la société d'accélérer la mise en place d'un système de comptabilité analytique lui permettant d'améliorer la procédure actuelle de valorisation des stocks et de la production immobilisée.

Application de l'article 388 du code des sociétés commerciales

Comme indiqué ci-haut, la société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé la continuité d'exploitation de la société et ce, suite à l'enregistrement des fonds propres au 31 décembre 2017 au-dessous de la moitié du capital social. Toutefois, suite aux pertes enregistrées en 2018 et 2019, les fonds propres de la société au 31 décembre 2019 sont devenus

négatifs. Compte tenu de cette situation, il y'a lieu d'envisager la convocation d'une deuxième assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la continuité de la société et sur la régularisation de la situation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaire de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis le 6 août 2020

co-commissaires aux comptes

M. Ahmed SAHNOUN

M. Mohamed HZAMI

Les Commissaires aux comptes Associés M.T.B.F

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

Rapport Spécial

Messieurs les Actionnaires
de la société CARTHAGE CEMENT SA
Lotissement Les jardins du Lac
1053 Tunis

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

- 1- Au cours de l'exercice 2019, la société «SONOTRAV», dont Monsieur Fathi Naifar est actionnaire, a acheté auprès de la société CARTHAGE CEMENT SA («CARTHAGE CEMENT» ou «société») du béton pour un montant (TTC) de 33.887 DT. Le solde client de la société «SONOTRAV» est de 5.836 DT au 31 décembre 2019.

- 2- La société a conclu courant 2019 un nouvel accord de consolidation des dettes bancaires pour un montant de 16.000.000 DT pour le remboursement des échéances impayées pour un montant de 1.650.088 DT.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2019 :

- 1- Votre conseil d'administration réuni le 3 avril 2015, a autorisé le directeur général à contracter auprès d'un pool bancaire des crédits pour un montant global de 466.478.450 DT et ce pour la consolidation des anciens crédits à court, moyen et long termes et le rééchelonnement de leur remboursement.
- 2- La société a conclu, en date du 24 septembre 2013, un contrat d'emprunt avec la société El Karama Holding pour un montant de 5.000.000 DT portant un taux intérêt annuel de 8%. La charge d'intérêt relative à l'exercice 2019 s'élève à 278.027 DT. Le solde de la dette envers EL KARAMA Holding s'élève au 31 décembre 2019 à 6.279.050DT.
- 3- CARTHAGE CEMENT a contracté le 22 février 2016 un crédit auprès d'Amen Bank pour un montant de 2.800.000 DT remboursable sur une durée de 7 ans et avec un taux d'intérêt annuel de 6,75%.
- 4- Au 31 décembre 2019, les dettes de CARTHAGE CEMENT liées à des contrats de location financement s'élèvent à un montant total de 1.682.078 DT dont 923.396 DT à moins d'un an et 758.682 DT à plus d'un an.
- 5- Au 31 décembre 2019, les concours bancaires obtenus par CARTHAGE CEMENT totalisent un montant de 66.019.351 DT.
- 6- Au 31 décembre 2019, le solde des billets de trésorerie, des crédits mobilisables et des crédits de financement en devise conclus par CARTHAGE CEMENT s'élève respectivement à 1.000.000 DT, 23.529.000 DT et 5.799.706DT.
- 7- CARTHAGE CEMENT a signé, le 17 novembre 2008, avec la société «BINA CORP» et avec le Groupe STA deux conventions de comptes courants actionnaires, portant sur un montant de 66.319.940 DT, provenant de la réduction du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 10 novembre 2008.

Aux termes des conventions, ces comptes courants sont remboursables sur une durée de douze ans et productifs d'intérêts au taux du marché monétaire majoré de 3 points sans que ce taux ne puisse être inférieur à 8% l'an. Ils sont calculés par périodes de 3 mois. Les intérêts trimestriels ainsi calculés sont capitalisés et produiront eux-mêmes des intérêts. Ces conventions de compte courant ont fait l'objet de plusieurs amendements depuis 2008 et qui sont détaillés dans la note 27 aux états financiers relative aux parties liées.

Les comptes courants actionnaires présentent à la clôture de l'exercice 2019 un solde de 121.101.761 DT et se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2019</u>
Compte courant actionnaire Lazhar STA	23 227 394
Compte courant actionnaire BINA CORP	33 159 970
Intérêts sur compte courant actionnaire Lazhar STA	29 049 955
Intérêts sur compte courant actionnaire BINA CORP	35 664 443
Total	<u>121 101 761</u>

Au cours de l'exercice 2019, les comptes courants actionnaires ont été mouvementés, en sus des intérêts encourus de l'exercice de 8.851.835 DT, par la constatation de la TVA récupérable sur les intérêts de BINA CORP relatifs aux exercices 2009 à 2019 pour un montant de 357.998 DT.

Il est à noter que le décompte des intérêts a été arrêté le 22 octobre 2019 et ce pour les raisons suivantes :

- BINA Corp : le montant du compte courant a été incorporé en capital social suite à l'augmentation du capital social réalisée en 2020 ; (Voir note IV aux états financiers)
- Groupe Lazhar Sta : La capitalisation des intérêts a été suspendue suite à la décision de la cour d'appel en lien avec l'opération de surfacturation ; (Voir note n°27 aux états financiers).

8- CARTHAGE CEMENT a signé le 15 Janvier 2009, une convention de fourniture de matières premières avec la société BINA TRADE (ex Grandes Carrières du Nord Trade). En vertu de cette convention, CARTHAGE CEMENT s'engage à assurer l'approvisionnement de la société BINA TRADE en quantités et qualités nécessaires à la bonne exploitation des produits sur le territoire. BINA TRADE s'engage pour sa part de mettre en œuvre tout son potentiel commercial et son réseau de distribution pour la commercialisation des produits de CARTHAGE CEMENT. Un avenant à cette convention a été signé en date du 21 avril 2011 pour la compléter par des dispositions relatives aux conditions d'approvisionnement, à la fixation des prix et aux conditions de paiement. Il est à noter qu'à compter de septembre 2016, CARTHAGE CEMENT a arrêté la vente d'agrégats à BINA TRADE et ce en raison de l'importance des impayés dus par BINA TRADE. CARTHAGE CEMENT a réalisé en 2019, avec la société BINA TRADE, un chiffre d'affaires en hors taxes de 108.126DT. L'encours des créances détenues par Carthage Cement sur la société BINA TRADE s'élève au 31 décembre 2019 à 20.406.342 DT (y compris les effets escomptés et non échus).

9- La société BINA Trade a facturé en 2019 à CARTHAGE CEMENT des frais de transport de matières pour un montant de 1.127.146 DT (hors taxes). Le solde fournisseur de la société BINA TRADE chez Carthage Cement s'élève à 360.010 DT au 31 décembre 2019.

10- En juillet 2012, CARTHAGE CEMENT a conclu avec Monsieur Fathi Neifar (actionnaire de la société) un contrat de location d'un immeuble situé au Lac II et servant comme siège social de la société, pour un loyer annuel de 471.000 DT (hors taxes) payé trimestriellement. Le contrat prévoit une majoration de 5% à partir de la deuxième année. Un avenant au contrat a été signé le 18 août 2016 qui prévoit que la majoration de 5% ne sera pas appliquée pour une année à partir du 1er août 2016. Par ailleurs, CARTHAGE CEMENT paye également un montant annuel de 9.500 DT au titre de la contribution des frais d'entretien des parties communes La charge constatée à ce titre au 31 décembre 2019 s'élève à un montant hors taxes de 621.563 DT.

11- La société «Les Carrelages de Berberes» a mis à la disposition de CARTHAGE CEMENT un terrain sis dans le parc d'activité de BirKassaa 3, d'une superficie approximative de 4.238 m² pour l'exploitation de l'activité de Ready-Mix et ce, jusqu'à l'achèvement des formalités juridiques pour la cession dudit terrain à CARTHAGE CEMENT. Cette mise à disposition qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2011 est consentie et acceptée moyennant une redevance annuelle en hors taxes de 5.000 DT. Par ailleurs, la société Carthage Cement détient une créance nette sur la société « Les Carrelages de Berberes » d'un montant de 141.481 DT au 31 décembre 2019.

C- Obligations et engagements de la Société envers les dirigeants

les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II §5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le conseil d'administration du 1^{er} Juillet 2014, a nommé Monsieur Brahim SANAA en qualité du Directeur Général de la société. Le même conseil a fixé ses rémunérations et avantages, comme suit :
 - Un salaire mensuel net de 10.000 DT en sus des primes conventionnelles ;
 - La mise à disposition d'un véhicule de fonction ;
 - La prise en charge de la consommation de carburant avec un plafond de 1.000 DT par mois ;
 - La prise en charge de la consommation mensuelle du téléphone portable.

Les obligations et engagements de la société « Carthage Cement SA » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :

En DT	Directeur Général
Salaires et rémunérations brutes y compris la prime de bilan et le 13 ^{ème} provisionnés en 2019 à verser en 2020	273 440
Avantages en nature	17 519
Charges patronales	75 114
Total bruts	366 074
Salaires nets	159 475

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 Code des Sociétés Commerciales.

Tunis le 6 août 2020

co-commissaires aux comptes

M. Ahmed SAHNOUN

M. Mohamed HZAMI

Les Commissaires aux comptes Associés M.T.B.F

F.M.B.Z KPMG TUNISIE

LA GENERALE OBLIG-SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 13.180.253, un actif net de D : 13.137.753 et un bénéfice de la période de D : 190.622.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « GENERALE OBLIG-SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- 1- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 44,97% du total des actifs, se situant ainsi en dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui s'élèvent à 54,98% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.
- 2- Les emplois en titres émis par « TLF » et l'« ATB » représentent respectivement à la clôture de la période 11,62% et 10,23% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	<u>5 926 995,221</u>	<u>5 588 670,539</u>	<u>4 652 058,282</u>
Obligations et valeurs assimilées		5 297 259,953	5 068 065,072	4 141 996,368
Titres des Organismes de Placement Collectif		629 735,268	520 605,467	510 061,914
Placements monétaires et disponibilités		<u>7 246 367,954</u>	<u>5 188 635,347</u>	<u>5 621 960,240</u>
Placements monétaires	5	5 780 933,830	3 542 622,425	3 484 105,272
Disponibilités		1 465 434,124	1 646 012,922	2 137 854,968
Créances d'exploitation	6	<u>6 889,582</u>	<u>9 869,863</u>	<u>9 198,822</u>
TOTAL ACTIF		<u>13 180 252,757</u>	<u>10 787 175,749</u>	<u>10 283 217,344</u>
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	29 576,229	20 518,286	24 104,977
Autres créditeurs divers	8	12 923,869	13 097,364	18 378,547
TOTAL PASSIF		<u>42 500,098</u>	<u>33 615,650</u>	<u>42 483,524</u>
ACTIF NET				
Capital	9	12 723 720,038	10 401 835,289	9 653 658,417
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		414 032,621	351 724,810	587 075,403
ACTIF NET		<u>13 137 752,659</u>	<u>10 753 560,099</u>	<u>10 240 733,820</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>13 180 252,757</u>	<u>10 787 175,749</u>	<u>10 283 217,344</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

Note	du 01/04/2020 au 30/06/2020	du 01/01/2020 au 30/06/2020	du 01/04/2019 au 30/06/2019	du 01/01/2019 au 30/06/2019	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	192 716,756	254 725,571	190 793,257	274 648,936	423 051,838
Revenus des obligations et valeurs assimilées	83 694,284	145 703,099	82 928,684	166 784,363	315 187,265
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif	109 022,472	109 022,472	107 864,573	107 864,573	107 864,573
Revenus des placements monétaires	93 234,228	186 418,642	62 941,646	129 386,916	259 603,173
Revenus des prises en pension	25 085,059	58 904,201	17 387,215	37 626,208	87 204,051
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	311 036,043	500 048,414	271 122,118	441 662,060	769 859,062
Charges de gestion des placements	(22 147,610)	(43 742,513)	(19 051,829)	(37 161,428)	(72 835,213)
REVENU NET DES PLACEMENTS	288 888,433	456 305,901	252 070,289	404 500,632	697 023,849
Autres charges	(6 215,958)	(12 099,094)	(5 839,779)	(11 103,771)	(21 755,360)
RESULTAT D'EXPLOITATION	282 672,475	444 206,807	246 230,510	393 396,861	675 268,489
Régularisation du résultat d'exploitation	(44 299,583)	(30 174,186)	(42 982,125)	(41 672,051)	(88 193,086)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	238 372,892	414 032,621	203 248,385	351 724,810	587 075,403
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	44 299,583	30 174,186	42 982,125	41 672,051	88 193,086
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(78 511,203)	(69 447,948)	(88 949,010)	(86 497,941)	(86 572,413)
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(13 539,361)	(7 674,756)	(9 289,715)	(5 665,263)	7 381,521
RESULTAT NET DE LA PERIODE	190 621,911	367 084,103	147 991,785	301 233,657	596 077,597

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	du 01/04/2020 au 30/06/2020	du 01/01/2020 au 30/06/2020	du 01/04/2019 au 30/06/2019	du 01/01/2019 au 30/06/2019	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	190 621,911	367 084,103	147 991,785	301 233,657	596 077,597
Résultat d'exploitation	282 672,475	444 206,807	246 230,510	393 396,861	675 268,489
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-13 539,361	-7 674,756	-9 289,715	-5 665,263	7 381,521
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-78 511,203	-69 447,948	-88 949,010	-86 497,941	-86 572,413
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-1 920 564,101	2 529 934,736	-917 640,828	-621 217,710	-1 428 887,929
Souscriptions					
- Capital	4 069 593,864	9 571 602,180	9 155 170,424	11 242 910,294	25 683 278,069
- Régularisation des sommes non distribuables	560 081,959	561 266,620	476 992,389	477 506,723	1 048 287,868
- Régularisation des sommes distribuables	-222 136,627	134 077,643	156 936,292	265 348,165	1 057 465,984
Rachats					
- Capital	-5 845 451,472	-7 166 116,524	-10 007 806,363	-11 813 482,844	-26 985 924,404
- Régularisation des sommes non distribuables	-406 216,933	-406 643,354	-486 023,808	-486 479,832	-1 086 336,376
- Régularisation des sommes distribuables	-76 434,892	-164 251,829	-212 909,762	-307 020,216	-1 145 659,070
VARIATION DE L'ACTIF NET	-1 729 942,190	2 897 018,839	-769 649,043	-319 984,053	-832 810,332
ACTIF NET					
En début de période	14 867 694,849	10 240 733,820	11 523 209,142	11 073 544,152	11 073 544,152
En fin de période	13 137 752,659	13 137 752,659	10 753 560,099	10 753 560,099	10 240 733,820
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	129 994	90 706	106 190	103 434	103 434
En fin de période	113 308	113 308	97 859	97 859	90 706
VALEUR LIQUIDATIVE	115,947	115,947	109,888	109,888	112,900
TAUX DE RENDEMENT	1,38%	2,70%	1,27%	2,64%	5,46%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 26 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure, au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus, au TMM moyen diminué d'un point et de 20% pour les autres placements.

La gestion de la GENERALE OBLIG-SICAV est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement «CGI», le dépositaire étant l'ATB.

La GENERALE OBLIG-SICAV est devenue une sicav de capitalisation par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 mai 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « GENERALE OBLIG-SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4: Portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2020 à D : 5.926.995,221 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% actif net
Obligations et valeurs assimilés				
		5 178 710,500	5 297 259,953	40,32%
Obligations des sociétés				
		5 178 215,500	5 296 764,187	40,32%
EO AIL 2015/1 CAT A	3 000	60 000,000	63 310,820	0,48%
EO AIL 2015/1 CAT B	4 000	240 000,000	253 589,508	1,93%
EO SUB AMEN BANK 2012	6 667	200 010,000	211 228,397	1,61%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	99 900,000	103 172,680	0,79%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	99 900,000	104 980,161	0,80%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+0,85%)	3 000	119 910,000	126 672,924	0,96%
EO AMEN BANK SUB 2016-1	3 000	120 000,000	124 328,394	0,95%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	240 000,000	241 870,396	1,84%
EO SUB ATB 2017 CAT A	1 000	100 000,000	102 286,641	0,78%
EO ATL 2013-2	1 000	20 000,000	20 720,787	0,16%
EO ATL 2013-2	500	10 000,000	10 361,568	0,08%
EO ATL 2015-2 CAT A	3 000	60 000,000	61 250,347	0,47%
EO ATL 2017/1 CAT A	2 000	80 000,000	81 430,909	0,62%
EO ATL 2017-2 CAT A	1 500	90 000,000	91 827,107	0,70%
EO BTK 2009	1 000	33 295,500	34 071,293	0,26%
EO CIL 2018/1	1 900	152 000,000	157 846,102	1,20%
EO CIL 2017/2	1 110	66 600,000	67 853,321	0,52%
EO CIL 2020/1	10 000	1 000 000,000	1 005 983,562	7,66%
EO HL 2015/1	3 000	60 000,000	62 217,286	0,47%
EO HL 2015/2	3 500	70 000,000	71 115,014	0,54%
EO HL 2015/2	500	10 000,000	10 159,288	0,08%
EO HL 2016/2	2 000	80 000,000	82 889,442	0,63%
EO HL 2017/2	1 000	60 000,000	63 581,705	0,48%
EO TL 2015/2 TF CAT A	2 000	40 000,000	41 272,394	0,31%
EO UIB 2009/1	2 000	66 600,000	69 402,295	0,53%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	150 000,000	156 403,278	1,19%
EO UIB SUB 2016	3 000	120 000,000	123 435,541	0,94%
EO BTE 2016	1 500	60 000,000	61 533,377	0,47%
EO UNIFACTOR 2018 CB (TMM+2,5%)	1 500	120 000,000	125 674,859	0,96%
EO UNIFACTOR 2015 CAT A TF	1 000	20 000,000	20 413,618	0,16%
EO UNIFACTOR 2015 CAT B (TMM+2,5%)	1 000	20 000,000	20 561,298	0,16%
EO BH SUB 2018-1	2 500	150 000,000	151 822,685	1,16%
EO BH SUB 2019-1	2 000	160 000,000	163 401,644	1,24%
EO SUB TJR BANK 2015	10 000	200 000,000	207 925,683	1,58%
EO ABC 2020/1 CAT A	10 000	1 000 000,000	1 002 169,863	7,63%
Emprunt national		495,000	495,766	0,00%
Emprunt National 2014/CAT/C	10	495,000	495,766	0,00%

Titres des Organismes de Placement Collectif		607 680,918	629 735,268	4,79%
Titres des OPCVM		607 680,918	629 735,268	4,79%
FINA O SICAV	1 000	104 697,981	111 989,000	0,85%
SICAV ENTREPRISE	1 104	112 837,242	115 861,488	0,88%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	42 765,000	0,33%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	28 272,500	0,22%
FCP HELION MONEO	500	50 990,500	51 474,000	0,39%
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	900	94 758,232	94 374,000	0,72%
SANADET SICAV	1 730	192 179,911	184 999,280	1,41%
TOTAL		5 786 391,418	5 926 995,221	45,11%
Pourcentage par rapport à l'Actif				44,97%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2020 à D : 5.780.933,830 , se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Montant	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% Actif net
Certificats de dépôt	4 500 000	4 458 165,720	4 477 392,150	34,08%
Certificat de dépôt ATB au 05/07/2020 à 7,80% pour 20 jours	1 000 000	997 195,486	999 439,097	7,61%
Certificat de dépôt TLF au 17/08/2020 à 9,80% pour 90 jours	1 500 000	1 471 303,075	1 485 013,829	11,30%
Certificat de dépôt BNA au 17/07/2020 à 7,80% pour 30 jours	1 000 000	994 833,577	997 244,572	7,59%
Certificat de dépôt STB au 26/07/2020 à 7,80% pour 30 jours	1 000 000	994 833,582	995 694,652	7,58%
Créances sur opérations de pensions livrées		1 300 593,668	1 303 541,680	9,92%
Pension livrée ATTIJARI bank au 09/07/2020 à 6,8% pour 20 jours		1 300 593,668	1 303 541,680	9,92%
TOTAL		5 758 759,388	5 780 933,830	44,00%
Pourcentage par rapport au total des actifs				43,86%

Note 6: Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30/06/2020 à D : 6.889,582 contre D : 9.869,863 au 30/06/2019 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Intérêts sur dépôts à vue à recevoir	6 889,582	9 869,863	9 198,822
Total	6 889,582	9 869,863	9 198,822

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30/06/2020 à D : 29.576,229 contre D : 20.518,286 au 30/06/2019 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du dépositaire	8 908,007	2 949,849	5 949,233
Rémunération du gestionnaire	20 668,222	17 568,437	18 155,744
Total	29 576,229	20 518,286	24 104,977

Note 8 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 30/06/2020 à D : 12.923,869 contre D : 13.097,364 au 30/06/2019 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	4 022,051	4 367,787	9 408,835
CMF	1 093,489	921,248	1 161,383
Etat, retenue à la source	7 808,329	7 808,329	7 808,329
Total	12 923,869	13 097,364	18 378,547

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2020 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2019

Montant	9 653 658,417
Nombre de titres	90 706
Nombre d'actionnaires	368

Souscriptions réalisées

Montant	9 571 602,180
Nombre de titres émis	89 935
Nombre d'actionnaires nouveaux	53

Rachats effectués

Montant	(7 166 116,524)
Nombre de titres rachetés	(67 333)
Nombre d'actionnaires sortants	(60)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	8 345,919
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 674,756)
Plus (ou moins) value réalisées sur cession de titres	(69 447,948)
Résultat incorporé à la VL	(A) 587 075,403
Régularisation du résultat incorporé à la VL	146 277,347

Capital au 30-06-2020

Montant	12 723 720,038
Nombre de titres	113 308
Nombre d'actionnaires	361

(A): Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2020.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 192.716,756 pour la période allant du 01.04 au 30.06.2020, contre D : 190.793,257 pour la même période de l'exercice 2019, et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2020	du 01/01 au 30/06/2020	du 01/04 au 30/06/2019	du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	83 693,518	145 694,417	82 927,727	166 774,011	315 152,454
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (Emprunt National)	0,766	8,682	0,957	10,352	34,811
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>					
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>					
- Dividendes	109 022,472	109 022,472	107 864,573	107 864,573	107 864,573
Total	192 716,756	254 725,571	190 793,257	274 648,936	423 051,838

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01.04 au 30.06.2020 à D : 93.234,228, contre D : 62.941,646 pour la même période de l'exercice 2019, et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2020	du 01/01 au 30/06/2020	du 01/04 au 30/06/2019	du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
Intérêts des dépôts à vue	7 040,876	20 163,269	9 833,160	15 994,573	31 291,226
Intérêts des certificats de dépôts	86 193,352	166 255,373	53 108,486	113 392,343	228 311,947
Total	93 234,228	186 418,642	62 941,646	129 386,916	259 603,173

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2020	du 01/01 au 30/06/2020	du 01/04 au 30/06/2019	du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
Intérêts des pensions livrées	25 085,059	58 904,201	17 387,215	37 626,208	87 204,051
Total	25 085,059	58 904,201	17 387,215	37 626,208	87 204,051

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2020 à D : 22.147,610, contre D : 19.051,829 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2019, se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2020	du 01/01 au 30/06/2020	du 01/04 au 30/06/2019	du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
Commission de gestion de la CGI	20 668,223	40 783,739	17 568,438	34 210,947	66 885,348
Rémunération du dépositaire	1 479,387	2 958,774	1 483,391	2 950,481	5 949,865
Total	22 147,610	43 742,513	19 051,829	37 161,428	72 835,213

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2020 à D : 6.215,958, contre D : 5.839,779 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2019, se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2020	du 01/01 au 30/06/2020	du 01/04 au 30/06/2019	du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
Honoraires commissaire aux comptes	2 486,302	4 972,604	2 493,125	4 958,855	9 999,905
Redevance CMF	3 473,657	6 854,415	2 952,678	5 749,740	11 241,240
Contribution Sociale de Solidarité	200,000	200,000	200,000	200,000	200,000
Autres	55,999	72,075	193,976	195,176	314,215
Total	6 215,958	12 099,094	5 839,779	11 103,771	21 755,360

Note 15 : Autres informations***Rémunération du gestionnaire :***

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2020

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l' « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2020 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 Juin 2020, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de **1 028 034** dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de **18 503** dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 Juin 2020, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ La note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 29 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 30/06/2020 en (DT)

Libellé	Note	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	751 679,776	1 344 302,672	818 612,059
	a- Actions et droits rattachés	446 906,700	767 458,997	450 969,300
	b- Obligations et valeurs assimilées	260 243,076	502 601,675	367 642,759
	c- Titres OPCVM	44 530,000	74 242,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	276 354,585	351 526,955	218 110,921
	a- Placements monétaires	94 202,389	0,000	0,000
	b- Disponibilités	182 152,196	351 526,955	218 110,921
AC3	Créances d'exploitations	0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	0,000	383,945	0,000
TOTAL ACTIF		1 028 034,361	1 696 213,572	1 036 722,980
<u>PASSIF</u>		<u>26 133,827</u>	<u>19 544,540</u>	<u>24 276,959</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	7 117,604	8 494,012	3 487,491
PA 2	Autres créditeurs divers	19 016,223	11 050,528	20 789,468
<u>ACTIF NET</u>		<u>1 001 900,534</u>	<u>1 676 669,032</u>	<u>1 012 446,021</u>
CP 1	<u>Capital</u>	1 010 603,847	1 668 498,444	1 005 627,386
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	<u>-8 703,313</u>	<u>8 170,588</u>	<u>6 818,635</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs	1,692	0,750	0,461
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	-8 705,005	8 169,838	6 818,174
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 028 034,361	1 696 213,572	1 036 722,980

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/06/2020 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>PR 1</u> Revenus du portefeuille-titres	3.1	4 407,319	9 539,637	24 220,745	32 568,256	61 266,016
Dividendes		0,000	0,000	16 477,000	16 477,000	31 051,400
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 407,319	9 539,637	7 743,745	16 091,256	30 214,616
<u>PR 2</u> Revenus des placements monétaires	3.2	1 459,543	2 129,836	0,000	817,591	817,591
Total des revenus des placements		5 866,862	11 669,473	24 220,745	33 385,847	62 083,607
<u>CH 1</u> Charges de gestion des placements	3.8	-2 923,486	-5 962,355	-5 127,444	-10 526,631	-19 227,511
Revenu net des placements		2 943,376	5 707,118	19 093,301	22 859,216	42 856,096
<u>CH 2</u> Autres charges	3.9	-7 134,821	-14 268,725	-7 600,578	-14 751,444	-29 501,806
Résultat d'exploitation		-4 191,445	-8 561,607	11 492,723	8 107,772	13 354,290
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation		179,326	-143,398	-4,573	62,066	-6 536,116
Sommes distribuables de la période		-4 012,119	-8 705,005	11 488,150	8 169,838	6 818,174
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-179,326	143,398	4,573	-62,066	6 536,116
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		18 470,253	-61 468,811	2 895,465	944,508	-47 197,029
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres		4 262,111	4 262,111	-3 967,704	-39 606,728	-26 115,558
Frais de négociation de titres		- 38,074	- 259,572	- 227,285	- 338,820	- 1 635,848
Résultat net de la période		18 502,845	-66 027,879	10 193,199	-30 893,268	-61 594,145

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 30/06/2020 en (DT)

Libellé	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>18 502,845</u>	<u>-66 027,879</u>	<u>10 193,199</u>	<u>-30 893,268</u>	<u>-61 594,145</u>
a- Résultat d'exploitation	-4 191,445	-8 561,607	11 492,723	8 107,772	13 354,290
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	18 470,253	-61 468,811	2 895,465	944,508	-47 197,029
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	4 262,111	4 262,111	-3 967,704	-39 606,728	-26 115,558
d- Frais de négociation de titres	-38,074	-259,572	-227,285	-338,820	-1 635,848
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-7 366,480</u>	<u>-7 366,480</u>	<u>-10 904,652</u>	<u>-10 904,652</u>	<u>-10 904,652</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-22 669,464</u>	<u>62 848,872</u>	<u>-36 999,035</u>	<u>-102 977,440</u>	<u>-736 499,574</u>
a- Souscriptions	0,000	160 549,652	0,000	11 674,900	99 900,601
- Capital	0,000	143 700,000	0,000	10 000,000	87 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	16 237,907	0,000	1 616,770	11 953,961
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	611,745	0,000	58,130	946,640
b- Rachats	22 669,464	97 700,780	36 999,035	114 652,340	836 400,175
- Capital	21 600,000	89 900,000	32 200,000	98 800,000	730 400,000
- Régularisation des sommes non distribuables	1 224,399	7 595,174	4 772,335	15 416,977	98 077,831
- Régularisation des sommes distribuables	-154,935	205,606	26,700	435,363	7 922,344
VARIATION DE L'ACTIF NET	-11 533,099	-10 545,487	-37 710,488	-144 775,360	-808 998,371
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	1 013 433,633	1 012 446,021	1 714 379,520	1 821 444,392	1 821 444,392
b- En fin de période	1 001 900,534	1 001 900,534	1 676 669,032	1 676 669,032	1 012 446,021
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	9 712	8 958	14 826	15 392	15 392
b- En fin de période	9 496	9 496	14 504	14 504	8 958
VALEUR LIQUIDATIVE	105,507	105,507	115,600	115,600	113,021
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	7,40%	-12,02%	2,44%	-3,41%	-3,87%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-06-2020

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Et, conformément au décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30, les revenus encaissés à partir du 10 juin 2020, au titre des placements notamment les comptes à termes dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les bons de caisses dont la durée varie entre 3 mois et 5 ans, les certificats de dépôts dont la durée varie entre 10 jours et 5 ans et tout autre produit financier similaire et dont le taux de placement est supérieur au Taux de marché monétaire moyen du début janvier de l'année de placement moins un point sont soumis à une retenue libératoire de 35%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-06-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-06-2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Juin 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-06-2020 d'actions et droits rattachés, titres OPCVM et des obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% l'Actif
Actions		<u>498 026,928</u>	<u>444 746,300</u>	<u>43,26%</u>
ATL	19 940	61 579,054	28 115,400	2,73%
ATTIJARI BANK	1 410	60 091,180	41 744,460	4,06%
BIAT	457	53 470,980	44 546,075	4,33%
OTH	1 800	29 160,000	18 694,800	1,82%
SAH	3 600	45 802,061	40 172,400	3,91%
SFBT	3 300	44 138,943	72 576,900	7,06%
SOTIPAPIER	6 000	41 880,000	33 504,000	3,26%
SOTUVER	9 500	46 701,466	72 485,000	7,05%
TELNET	4 700	35 749,782	34 996,200	3,40%
TPR	5 000	20 805,298	17 095,000	1,66%
UIB	1 853	48 346,164	30 880,245	3,00%
UNIMED	1 020	10 302,000	9 935,820	0,97%
Droit		<u>2 160,400</u>	<u>2 160,400</u>	<u>0,21%</u>
BIAT DA 1/20	440	2 160,400	2 160,400	0,21%
Titres OPCVM		<u>44 524,400</u>	<u>44 530,000</u>	<u>4,33%</u>
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	400	44 524,400	44 530,000	4,33%
Obligations des Sociétés		<u>170 000,000</u>	<u>173 138,265</u>	<u>16,84%</u>
ATT- LEASING 2018-1-T+2.3%	600	36 000,000	36 125,121	3,51%
CIL 2017-2 - 7.95%	500	30 000,000	30 564,559	2,97%
HL 2016-2 7.65%	600	24 000,000	24 866,833	2,42%
HL 2017-3 8%	500	30 000,000	30 823,606	3,00%
HL 2018-1 8.3%	500	30 000,000	30 185,556	2,94%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	20 000,000	20 572,590	2,00%
BTA		<u>86 240,000</u>	<u>87 104,811</u>	<u>8,47%</u>
BTA-04-2028	40	37 380,000	37 844,044	3,68%
BTA052022	50	48 860,000	49 260,767	4,79%
TOTAL		<u>800 951,728</u>	<u>751 679,776</u>	<u>73,12%</u>

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Revenus des Actions	0,000	0,000	16 477,000	16 477,000	31 051,400
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4 407,319	9 539,637	7 743,745	16 091,256	30 214,616
Revenus des obligations privées	3 169,573	7 079,251	6 521,108	13 659,414	25 310,620
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 237,746	2 460,386	1 222,637	2 431,842	4 903,996
TOTAL	4 407,319	9 539,637	24 220,745	32 568,256	61 266,016

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30-06-2020 à 276 354,585 DT et s'analyse comme suit :

		30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	94 202,389	0,000	0,000	9,16%
Disponibilités		182 152,196	351 526,955	218 110,921	17,72%
Total		276 354,585	351 526,955	218 110,921	26,88%

(1) Les placements monétaires au 30-06-2020 s'analysent comme suit :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/06/2020	% de l'Actif
BTCT 02-03-2021	100	18/02/2020	92 072,553	94 202,389	9,16%
Total placement BTCT			92 072,553	94 202,389	9,16%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Intérêts des bons de trésor à court terme	1 459,543	2 129,836	0,000	817,591	817,591
TOTAL	1 459,543	2 129,836	0,000	817,591	817,591

3.3 –Autres actifs :

	Libelle	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
AC 4	<u>Autres Actifs</u>	<u>0,000</u>	<u>383,945</u>	<u>0,000</u>
	RS sur obligations	0,000	383,945	0,000

3.4 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
PA 1	<u>Opérateurs créditeurs</u>	<u>7 117,604</u>	<u>8 494,012</u>	<u>3 487,491</u>
	Frais de gestionnaire	1 121,872	1 902,710	1 211,802
	Frais de dépositaire	599,866	664,477	227,573
	Frais de distributeurs	5 395,866	5 926,825	2 048,116

3.5 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
PA 2	<u>Autres créditeurs divers</u>	<u>19 016,223</u>	<u>11 050,528</u>	<u>20 789,468</u>
	Etat, retenue à la source	2 000,000	508,086	954,483
	Redevance CMF	83,334	138,638	86,079
	Charges à payer sur l'exercice encours	16 932,889	10 403,804	19 748,906

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	895 800
* Nombre de titres	8 958
* Nombre d'actionnaires	97
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	143 700
* Nombre de titres émis	1 437
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	89 900
* Nombre de titres rachetés	899
<u>Capital au 30/06/2020</u>	
* Montant en nominal	949 600
* Nombre de titres	9 496
* Nombre d'actionnaires	82

La variation de l'actif net de la période allant du 01-01-2020 au 30-06-2020 s'élève à - 10 545, 487 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30-06-2020 est de 9 496 contre 8 958 au 31-12-2019.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2019</u>	<u>1 005 627,386</u>	<u>1 005 627,386</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>143 700,000</u>	<u>143 700,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-89 900,000</u>	<u>-89 900,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-48 823,539</u>	<u>-57 526,852</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-61 468,811	-61 468,811
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	4 262,111	4 262,111
- Frais de négociation de titres	-259,572	-259,572
- Régularisation des sommes non distribuables	8 642,733	8 642,733
- Sommes distribuables		-8 703,313
<u>Montant fin de période au 30/06/2020</u>	<u>1 010 603,847</u>	<u>1 001 900,534</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30-06-2020 s'élèvent à -8 703,313 DT contre 6 818,635 DT au 31-12-2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Somme distribuables des exercices antérieurs	1,692	0,750	0,461
Résultat d'exploitation	-8 561,607	8 107,772	13 354,290
Régularisation du résultat d'exploitation	-143,398	62,066	-6 536,116
<u>Total</u>	<u>-8 703,313</u>	<u>8 170,588</u>	<u>6 818,635</u>

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 1 Charges de gestion des placements	<u>2 923,486</u>	<u>5 962,355</u>	<u>5 127,444</u>	<u>10 526,631</u>	<u>19 227,511</u>
Rémunération du gestionnaire	1 121,873	2 239,583	1 902,710	3 881,943	6 956,131
Rémunération du dépositaire	180,171	372,293	322,479	664,477	1 227,159
Rémunération des distributeurs	1 621,442	3 350,479	2 902,255	5 980,211	11 044,221

3.9 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19
CH 2 Autres charges	<u>7 134,821</u>	<u>14 268,725</u>	<u>7 600,578</u>	<u>14 751,444</u>	<u>29 501,806</u>
Redevance CMF	249,306	497,695	422,828	862,664	1 545,828
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	392,153	392,153	739,023
Abonnement des charges budgétisées	6 885,515	13 771,030	6 785,597	13 496,627	27 216,955

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.04.20 au 30.06.20	Période du 01.01.20 au 30.06.20	Période du 01.04.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 30.06.19	Période du 01.01.19 au 31.12.12
Abonnement des charges budgétisées	<u>6 885,515</u>	<u>13 771,030</u>	<u>6 785,597</u>	<u>13 496,627</u>	<u>27 216,955</u>
Taxes	64,951	129,903	86,618	172,284	347,424
Frais bancaires	27,949	55,898	30,200	60,067	121,130
Publication BO CMF	349,430	698,860	325,306	647,038	1 304,800
Honoraires CAC	1 686,036	3 372,072	1 690,705	3 362,831	6 781,400
Frais AGO et publications	1 181,644	2 363,288	1 067,459	2 123,188	4 281,566
Jetons de Présence	2 983,607	5 967,213	2 991,781	5 950,685	12 000,000
Alpha mena	591,898	1 183,796	593,544	1 180,566	2 380,700
Autres(*)	0,000	0,000	-0,016	-0,032	-0,065

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.